

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 2 avril 2014

Point 5

Délibération n°2013-08 portant approbation du rapport annuel d'activité 2013

Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'environnement, notamment son article R.334-8,

Sur présentation du directeur de l'établissement,

Délibère :

Article 1 :

Le rapport annuel d'activité 2013 est approuvé.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil d'administration

Paul GIACOBBI

Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement

Christian BARTHOD

Contrat d'objectifs Etat-Agence des aires marines protégées

2012-2014

Projet de rapport de performance

2013

SOMMAIRE

Introduction	4
Les points forts de l'activité en 2013	5
<i>Projets de parcs naturels marins</i>	5
<i>Directives Natura 2000 et Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)</i>	6
<i>Outre-mer</i>	6
<i>International</i>	7
Les chiffres financiers de l'année 2013	9
OBJECTIFS	10
1- Recueil et traitement de données	10
1-1. Recueillir et mettre en forme des séries de données statistiques sur la biodiversité marine	10
1-2. Réaliser des inventaires en appui à la création d'aires marines protégées	11
1-3. Réaliser un état initial des aires marines protégées nouvellement créées en vue de leur gestion	12
1-4. Mettre en œuvre les dispositifs de suivi des aires marines protégées	13
2- Etudes et expertises	15
2-1. Contribuer à l'élaboration des stratégies environnementales concernant les milieux marins	15
2-2. Constituer des dossiers de projets de parcs naturels marins prêts pour la consultation	16
2-3. Préparer ou appuyer l'élaboration de plans de gestion d'aires marines protégées	17
2-4. Contribuer à la capitalisation des données et à l'évaluation de l'état du milieu marin et des dispositifs de protection	18
2-5. Expertiser les impacts et incidences de projets sur la biodiversité marine	21
2-6. Contribuer à renforcer la présence française à l'international	21
3- Interventions sur les milieux naturels et les patrimoines culturels	23
3-1. Préserver et restaurer les milieux naturels et les biens culturels, dans le cadre des objectifs de gestion définis	23
3-2. Eviter ou réduire les impacts des activités sur la biodiversité en soutenant l'évolution des pratiques	23
3-3. Adapter les équipements d'accueil pour limiter les impacts sur la biodiversité	25
4- Sensibilisation et animation	26
4-1. Sensibiliser le public et développer la pédagogie, principalement au sein des parcs naturels marins	26
4-2. Diffuser l'information sur les aires marines protégées et la protection du milieu marin	27
4-3. Développer l'appui aux gestionnaires d'aires marines protégées au travers des réseaux d'échanges et de diffusion	28
4-4. Contribuer au développement de l'expertise scientifique et technique sur les milieux marins et leurs usages	28
4-5. Organiser des colloques de niveau national et international	29
5- Surveillance et police	30
5-1. Rassembler et partager les informations nécessaires à la surveillance et au contrôle des aires marines protégées avec les services de l'Etat intervenant en mer	30
5-2. Définir une stratégie annuelle de surveillance et de police pour chaque parc naturel marin en adéquation avec les plans de surveillance nationaux et les plans de gestion des parcs naturels marins	30
5-3. Exercer une surveillance et un contrôle renforcés dans les parcs naturels marins	31
6- Soutien et management	33
6-1. Valoriser les ressources humaines au sein de l'Agence	33
6-2. Etablir un projet d'établissement et élargir la démarche d'éco responsabilité et de développement durable aux activités sous-traitées par l'Agence	33

6-3. Compléter les outils de pilotage existants et poursuivre les efforts de participation à la dynamique de réduction des dépenses publiques	34
6-4. Développer les ressources propres dont le mécénat d'entreprises	34

ANNEXES

35

INTRODUCTION

Ce rapport de performance de 2013 constitue le bilan annuel à mi-parcours du deuxième contrat d'objectifs signé entre l'Agence et son ministère de tutelle (2012-2014).

Il est établi selon le plan du contrat d'objectifs et reprend l'ensemble des indicateurs qui y sont sélectionnés, avec les cibles et les résultats d'exécution de 2013.

Dans le sillage des réalisations obtenues durant les trois années précédentes, le second contrat d'objectif prolonge les ambitions que les pouvoirs publics ont souhaité donner à l'Agence dès sa création, en lui fixant les orientations stratégiques suivantes :

- Contribuer au bon état écologique des milieux marins par le soutien à la création et la gestion d'aires marines protégées (AMP) ;
- Favoriser la collecte des données sur le milieu marin, contribuer à la gestion de la connaissance et développer les démarches de suivi et d'évaluation pour fournir des éléments de pilotage aux politiques de protection du milieu marin ;
- Rassembler, synthétiser, développer et diffuser l'expertise sur la biodiversité marine et l'environnement marin pour contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques en mer ;
- Renforcer la présence française à l'international, notamment sur la haute mer, et développer la coopération.

Sur ce dernier point, l'année 2013 restera associée au succès du 3^{ème} congrès international des aires marines protégées, qui s'est tenu en octobre 2013 à Marseille et Ajaccio, et qui a rassemblé plus d'un millier de participants, représentant les principaux acteurs du secteur maritime à travers le monde, au-delà des frontières nationales ou sectorielles, œuvrant à la protection et au développement durable des océans.

2013 aura également été la première année au cours de laquelle l'Agence a eu formellement pour mission de prendre en charge la responsabilité des moyens consacrés aux sites Natura 2000 marins. L'appui technique à la création des PNM et des sites Natura 2000 a été très développé en 2013, avec toutefois des difficultés politiques en ce qui concerne l'étude du projet de parc naturel marin du Golfe Normand-Breton qui en retarde la conclusion. Concernant Natura 2000, le temps incompressible de transition entre un dispositif antérieur qui s'appuyait majoritairement sur des opérateurs ou animateurs désignés et financés par les DREAL, et un dispositif en cours de mise en place qui bascule en grande partie sur l'Agence, conduit à ne pouvoir observer que partiellement fin 2013 les conséquences de cette évolution.

Les équipes de l'Agence ont également été fortement mobilisées par les travaux relatifs à la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). Elles ont contribué en 2013 au travail des secrétariats techniques sur l'évaluation initiale et les objectifs environnementaux et assuré le rapportage auprès de la Commission européenne. L'Agence est également mobilisée pour l'élaboration des programmes de surveillance et de mesures de la DCSMM, au niveau central en appui à la DEB comme au niveau déconcentré en appui aux secrétariats techniques : elle coordonne aux côtés de l'Ifremer l'élaboration du programme de surveillance (dont l'adoption est prévue fin 2014) et appuie celle du programme de mesures.

Les dossiers du Pacifique ont significativement avancé fin 2013 du fait d'une forte appropriation par les collectivités et d'une mobilisation de l'Agence (pourtant relativement modeste en termes d'ETP et de dépenses).

Le contexte budgétaire contraint n'a pas permis à l'Agence de lancer de nouveau programme d'acquisition de données d'ampleur en 2013. La période a donc été marquée, d'une part, par la capitalisation des données déjà recueillies et, d'autre part, par la préparation de programmes futurs (cf. préparation du programme de surveillance de la DCSMM).

L'Agence a été de plus en plus sollicitée pour la production d'expertises. Son positionnement comme expert technique sur le milieu marin doit encore être consolidé mais le nombre d'avis rendus est en constante augmentation. En revanche, le travail d'animation pour développer les capacités d'expertise aura été très en retrait par rapport à l'ambition de cette orientation, faute de moyens humains et financiers à y consacrer, à l'exception notable du lancement du GIS HOMMER pour développer la recherche sur les relations entre hommes et aires marines protégées.

A l'international, hormis la réalisation du congrès IMPAC3, l'Agence a animé conjointement avec l'IDDRI un groupe de travail informel sur la haute mer. Sur le plan technique de la coopération internationale, les projets de l'Agence se développent dans le cadre des mers régionales, notamment :

- travaux d'évaluation du réseau des AMP en partenariat pour la gestion en Manche (projet PANACHE – cofinancement Interreg) ;
- évaluation des services rendus par les écosystèmes marins dans le golfe normand-breton et en Iroise (projet européen VALMER – cofinancement Interreg) ;
- finalisation du projet européen pilote de réseau de gestionnaires d'AMP de l'arc Atlantique (MAIA – cofinancement Interreg) et préparation pour OSPAR d'une nouvelle base de données régionale sur les AMP ;
- partenariat avec MEDPAN (Méditerranée)
- lancement en 2013 du projet PACIOCEA (cofinancement européen BEST) sur la planification spatiale dans le Pacifique sud.

LES POINTS FORTS DE L'ACTIVITE EN 2013

PROJETS DE PARCS NATURELS MARINS

Le projet de Parc naturel marin Pertuis-Gironde et celui du Bassin d'Arcachon ne sont pas concrétisés en 2013 malgré des enquêtes publiques favorables et des avis favorables du conseil d'administration de l'Agence émis respectivement les 24 novembre 2011 et 12 mars 2012. Les agents des missions d'étude ont été réaffectés dans d'autres entités de l'Agence.

La mise en place de la mission d'étude pour un parc naturel marin en Martinique (arrêté du 13 avril 2012) n'a pu débuter qu'au mois de juin 2013 par l'affectation d'un chef de mission et, compte tenu du plafond d'emploi, l'équipe ne sera complétée qu'au début 2014.

La mission d'étude pour un parc naturel marin dans le golfe normand-breton qui se déroulait nominalement jusqu'à fin 2012, s'est heurtée à des difficultés politiques avec la région Bretagne qui demande l'abandon du projet et en bloque la préparation. L'année 2013 a été consacrée à tenter de reprendre la concertation, mais sans succès. Des décisions ministérielles sont attendues en 2014.

Concernant les parcs naturels marins, l'année 2013 aura été marquée par :

- l'installation, le 22 février, du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses,
- l'approbation, le 10 juillet, par le conseil d'administration de l'Agence du plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,
- l'installation, le 12 juillet, du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

DIRECTIVES NATURA 2000 ET DIRECTIVE CADRE STRATEGIE POUR LE MILIEU MARIN (DCSMM)

Les opérations de grande ampleur de collecte des données en appui à Natura 2000 en mer s'étaient achevées sur le terrain en 2011 ou 2012 : programmes MEDSEACAN et CORSEACAN sur les canyons sous-marins en Méditerranée, programme CARTHAM pour la cartographie des habitats benthiques, programme PACOMM sur les mammifères marins et les oiseaux. Les efforts ont porté en 2013 sur le traitement et la valorisation de ces données : ateliers de restitution, rapports de synthèse, atlas.

L'Agence est appelée à jouer un rôle prépondérant pour la mise en œuvre de Natura 2000 en mer depuis les directives données par la tutelle fin 2012. L'année 2013 a donné lieu à un travail de fond sous le pilotage des préfets maritimes et en lien avec les DREAL pour établir, sur chaque façade, les modalités de cette nouvelle organisation, les éléments de calendrier et le lancement des travaux, dans un contexte où les effectifs des antennes métropolitaines se sont accrus pour commencer à permettre la mise en œuvre de cette nouvelle organisation. Les antennes de façade sont, au 31 décembre 2013, en position d'opérateur ou d'animateur (y compris en association avec des organismes tiers, essentiellement des comités des pêches ou des collectivités) dans 9 sites : 5 en Méditerranée et 4 en Manche ; ce nombre va continuer de croître rapidement, y compris sur la façade Atlantique. Sur certains des sites où elle est opérateur, l'Agence a initié, par la production de fiches halieutiques, la mise en œuvre de l'analyse de risques de dommages liés à la pêche professionnelle en sites Natura 2000.

Au plan national, l'Agence a assuré, en lien avec la tutelle, la préparation d'ateliers techniques tenus en mai 2013 à Paris, réunissant l'ensemble des autorités et services concernés par la mise en œuvre de Natura 2000 en mer et ayant permis de réfléchir sur les modalités révisées de mise en œuvre de la directive. Afin d'asseoir le partenariat avec les comités des pêches maritimes, des conventions ont été préparées qui ont pour finalité de faciliter l'implication des professionnels de la pêche dans la mise en œuvre de Natura 2000 ; la signature de ces conventions n'a pu intervenir en 2013 mais sera effective en 2014.

L'Agence a également contribué à la finalisation du RTE sur les activités de défense pour la gestion des sites Natura 2000.

Concernant la DCSMM, l'Agence et l'Ifremer appuient la DEB dans le pilotage général de la mise en œuvre de la directive. Après l'achèvement de l'évaluation initiale et des objectifs environnementaux fin 2012, l'Agence a été mobilisée début 2013 pour assurer le rapportage formel de l'évaluation initiale, ainsi que pour la préparation des programmes de mesures et de surveillance, encore en cours au 31 décembre 2013. Cette mobilisation s'est également traduite au niveau des sous-régions marines par la participation de l'Agence aux travaux des secrétariats techniques pilotés par les DIRM.

OUTRE-MER

En Nouvelle-Calédonie, l'Agence a poursuivi son implication, en tant que coordinateur technique, dans l'analyse stratégique de l'espace marin de Nouvelle-Calédonie. Outre ce travail technique, qui a permis l'élaboration d'un document quasi finalisé fin 2013, l'Agence a contribué à la préparation de plusieurs réunions de concertation et a appuyé la préparation de la participation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à la conférence ministérielle d'Ajaccio dans le cadre d'IMPAC3, durant laquelle a été annoncée l'intention de créer un parc naturel de la mer de corail avant mai 2014.

En Polynésie française, les décisions politiques de créer une AMP aux Marquises et de réaliser un volet maritime dans le dossier d'inscription UNESCO Marquises ont été

réaffirmées et affichées par le gouvernement lors du comité de pilotage UNESCO Polynésie française (janvier 2013), puis lors du Congrès IMPAC3 à Marseille et Ajaccio (octobre 2013).

Aux Antilles, l'Agence a établi une synthèse des connaissances sur la biodiversité marine de la Guadeloupe qui a été validée, éditée et remise au comité de pilotage en Juillet 2013. A cette occasion le document de travail relatif aux enjeux en mer a été présenté et discuté avec les membres du comité de pilotage. Celui-ci est en phase de finalisation.

Concernant le sanctuaire Agoa pour la protection des mammifères marins dans les eaux des Antilles françaises, plusieurs actions ont pu être menées en 2013 malgré les mouvements de personnels au sein de l'équipe et la limitation des moyens qui avaient été signalés au programme de travail 2013 de l'Agence (notamment grâce à un appui apporté par le CAR-SPAW) : réalisation des campagnes scientifiques de suivi en saison sèche et saison humide, actions de communication et sensibilisation, production d'avis relatifs à certains projets et programmes (extension du port de Guadeloupe, campagne sismique « ANTITHESIS », course de jetski KARUJET).

INTERNATIONAL

L'action la plus marquante de l'année 2013 dans le domaine international est l'organisation, par l'Agence, du troisième congrès mondial des aires marines protégées IMPAC 3) à Marseille, suivi d'une conférence ministérielle à Ajaccio (octobre 2013). L'ampleur de la participation (1350 inscrits à Marseille de 87 pays), une programmation ouverte et dynamique ayant laissé place à l'expression de la diversité des expériences et des connaissances, aux échanges, tout en assurant la structuration de conclusions globales sur les grandes idées et recommandations du congrès. La section politique à Ajaccio, avec une vingtaine de ministres, était une première, dont la réussite a installé le principe comme étant une des composantes désormais attendue d'IMPAC.

Par ailleurs, dans le Pacifique, le projet PACIOCEA, cofinancé par l'Agence et l'initiative européenne BEST, a été lancé en juillet 2013 ; un premier atelier a été organisé en novembre 2013 à Fidji, co-organisé avec le PROE (programme régional océanien pour l'environnement) qui est aussi partenaire de premier rang du projet. Dans le cadre de la coopération bilatérale avec l'Australie pour la gestion durable de la mer de corail, un atelier scientifique s'est tenu à Brisbane en mars 2013, avec la participation technique et logistique de l'Agence.

Dans l'océan Atlantique nord-est, la France a proposé à la Commission OSPAR, qui l'a accepté, de prendre en charge la conception et la gestion de la base de données d'OSPAR sur les aires marines protégées. Ce travail est mené par l'Agence, qui a pu ainsi valoriser et étendre les avancées obtenues en la matière lors du programme INTERREG MAIA qui concernait les AMP de l'arc Atlantique de la France, de l'Angleterre, du Portugal et de la Galice.

Concernant la Haute mer, le partenariat avec l'IDDRI (qui s'est terminé fin 2013) a permis d'alimenter le contenu des réunions du groupe de travail informel sur la haute mer, dont l'utilité a été soulignée par la conférence environnementale en septembre 2013.

Les chiffres des aires marines protégées au 31 décembre 2013 :

	superficie des eaux françaises *	superficie des amp	part amp / superficie des eaux françaises
France métropolitaine	373 098 km² (3,7 %)	88 175 km² (51 942 km ²)	23,63 % (13,92%)
Outre-mer	9 825 688 km² (96,3 %)	300 498 km² (130 613 km ²)	3,05 % (1,33 %)
TOTAL	10 198 786 km² (100 %)	388 673 km² (182 555 km ²)	3,81 % (1,79 %)

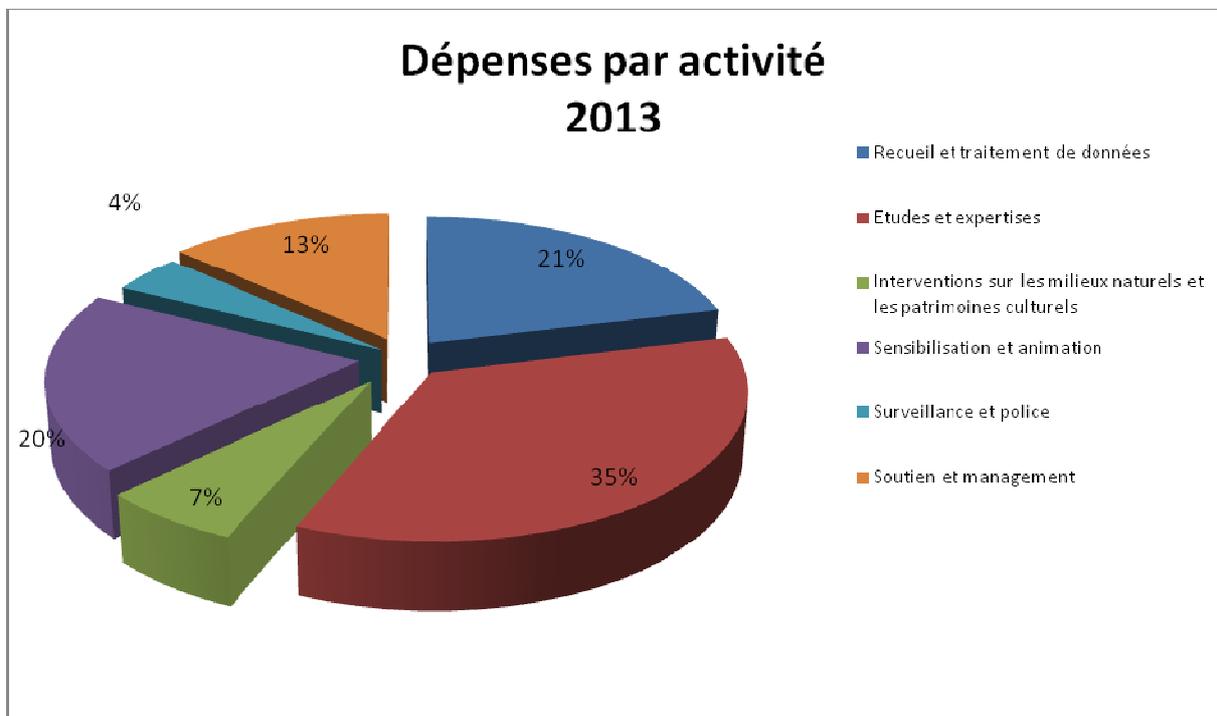
base : catégories d'espaces protégés prévues par la Loi du 14 avril 2006 + celles identifiées par l'arrêté du 3 juin 2011
(entre parenthèses : catégories d'espaces protégés « Loi 2006 »)

* : chiffres ne tenant pas compte de l'extension en cours du plateau continental juridique français

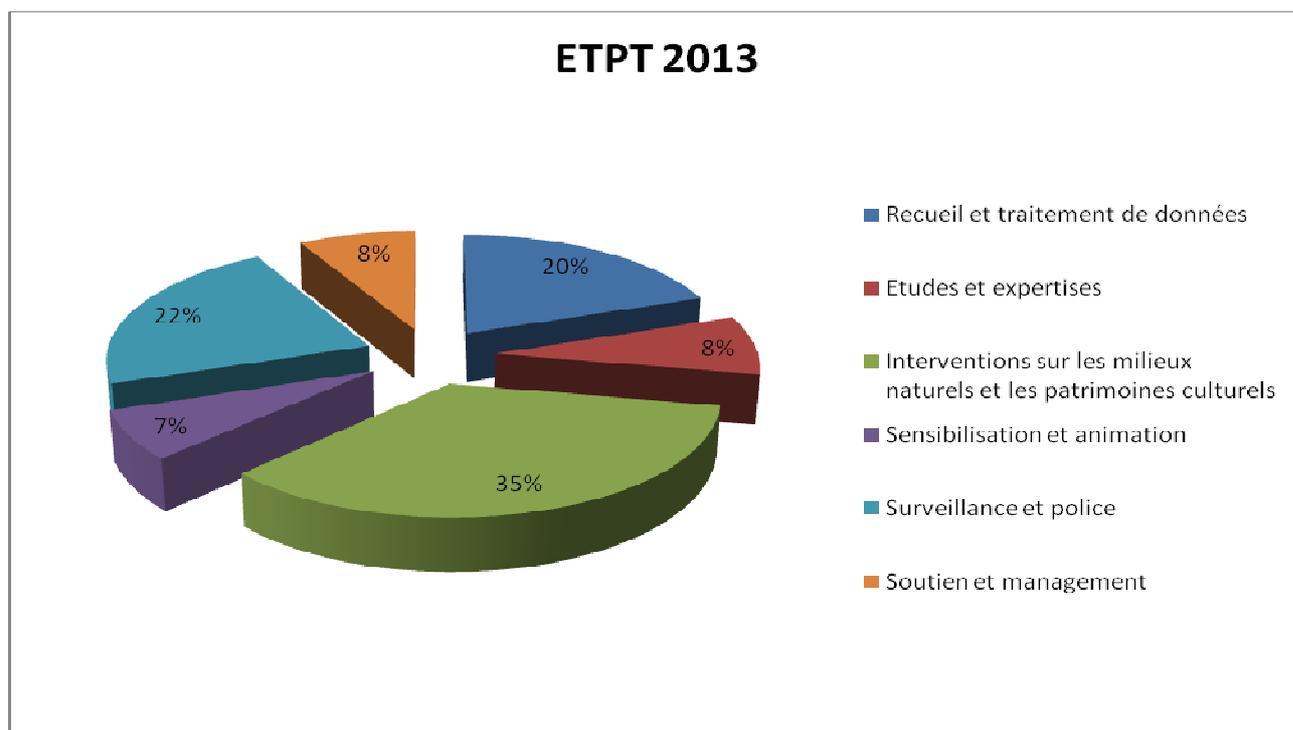
LES CHIFFRES FINANCIERS DE L'ANNEE 2013

La répartition des dépenses en 2013 par domaine d'activité est la suivante :

Domaine d'activité	Budget prévisionnel 2013	Dépenses 2013		
		Fonctionnement	Masse salariale	Total
Recueil et traitement de données	4 829 836	2 947 321	943 059	3 890 380
Etudes et expertises	8 052 515	2 664 646	3 641 295	6 305 941
Interventions sur les milieux naturels et les patrimoines culturels	1 474 145	449 962	738 101	1 188 063
Sensibilisation et animation	4 506 073	3 521 722	1 379 920	4 901 642
Surveillance et police	957 088	183 515	684 875	868 390
Soutien et management	3 026 500	1 167 269	1 817 904	2 985 173
Total général	22 846 157	10 934 435	9 205 155	20 139 590



La répartition des équivalents temps plein travaillés (ETPT) par domaine d'activité est la suivante :



L'annexe n°1 du présent rapport présente le détail des coûts par objectifs du COB.

L'annexe n°2 présente la part des dépenses de l'Agence pour Natura 2000, la DCSMM, l'outre-mer et les parcs naturels marins.

L'annexe n°3 comprend l'évolution de la structure du bilan fonctionnel depuis le premier exercice comptable de l'Agence.

OBJECTIFS

1- RECUEIL ET TRAITEMENT DE DONNEES

Comme l'indiquait le programme de travail pour l'année 2013, le budget de l'Agence en 2013 ne permettait pas d'initier de nouvelle action d'ampleur pour le recueil de données. L'année a donc été marquée, essentiellement, par la synthèse et la valorisation des travaux déjà menés. En parallèle émerge le futur programme de surveillance de la DCSMM, à l'élaboration duquel l'Agence contribue fortement.

1-1. Recueillir et mettre en forme des séries de données statistiques sur la biodiversité marine

Le programme REMMOA (suivi des mammifères marins et de la mégafaune pélagique dans les eaux ultra-marines françaises) est la principale action de cet objectif. Il n'y a pas eu de mission de terrain en 2013. L'observatoire PELAGIS (ex. CRMM – Centre de Recherche sur les Mammifères Marins), partenaire scientifique de l'Agence pour ce programme, a produit un document de synthèse présentant les principaux résultats et chiffres-clé issus de la première partie du programme (Antilles, Guyane, Océan Indien, Polynésie Française). Les

premiers préparatifs des survols de la ZEE de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna, qui sont désormais prévus à cheval sur 2014 et 2015, ont été effectués en 2013.

Objectif	Indicateur	Cibles	Réalisation 2013
1-1 Recueillir et mettre en forme des séries de données statistiques sur la biodiversité marine	- Rapport final premier cycle REMMOA - Réalisation Antilles-Guyane	Fin 2013 : Rapport rendu. 2014 : 30% d'économie par rapport au premier cycle	0 pas de REMMOA Le rapport final sera rendu en 2016 ?

1-2. Réaliser des inventaires en appui à la création d'aires marines protégées

L'Agence a organisé et financé la valorisation de plusieurs campagnes dans l'optique de l'extension de Natura 2000 en mer : synthèse par l'Ifremer de leurs campagnes BOBECO et BOBGEO sur les canyons profonds du golfe de Gascogne (synthèse en cours de réalisation au 31 décembre 2013), fin du traitement par le GIS Posidonies des données des campagnes MEDSEACAN et CORSEACAN (la partie continentale a été réalisée en 2012) et tenue d'un colloque de restitution à Marseille en juin 2013. Le programme PACOMM a donné lieu à la livraison de rapports intermédiaires en 2013 et un atelier de restitution à mi-parcours a été organisé en décembre 2013.

Concernant la campagne « Pakaihi i te Moana » aux îles Marquises, un comité de pilotage scientifique a été réuni en février 2013 pour faire un point d'avancement des différents projets scientifiques issus de la campagne, et envisager les modalités de production de documents de synthèse pour l'ensemble des legs de la campagne.

D'autres projets ont également connu une phase de synthèse ou de valorisation, ou tout simplement d'avancement :

- restitution en Guyane de la campagne d'inventaire des secteurs rocheux du plateau guyanais ;
- élaboration par la société ACTIMAR, partenaire de l'Agence, de couches de réflectance du fond, préalable indispensable à la cartographie des habitats, dans le cadre de l'exploitation des données hyperspectrales recueillies avec l'appui de l'Agence à La Réunion, Mayotte et les îles Eparses ;
- tests de dispositifs acoustiques pour le suivi des marsouins, dans le cadre d'un questionnement sur la meilleure manière d'appréhender cette espèce pour la mise en œuvre de Natura 2000 ;
- actions de connaissance concernant les oiseaux marins et complémentaires du programme PACOMM (appui au projet INTERREG FAME, au recensement des oiseaux marins nicheurs, traitement par le Groupe Ornithologique Normand des

données relatives aux guillemots de Troil mazoutés et aux particules de plastique chez les fulmars boréaux).

Objectif	Indicateur	Cibles	Réalisation 2013
1.2 Réaliser des inventaires en appui à la création d'aires marines protégées : - zones ayant des fonctions pour les ressources halieutiques, - campagnes exploratoires	Nombre de rapports de campagne publiés	4	

1-3. Réaliser un état initial des aires marines protégées nouvellement créées en vue de leur gestion

Achévé en 2012, le programme CARTHAM (Cartographie des habitats marins) a continué à mobiliser de nombreuses personnes à l'Agence des aires marines protégées et dans différents organismes associés en 2013, pour sa valorisation et sa diffusion. Une page dédiée a été ouverte sur le portail internet Cartomer de l'Agence, où sont mis en ligne les principaux livrables CARTHAM pour chaque site Natura 2000 ou parc naturel marin : <http://cartographie.aires-marines.fr/?q=node/43>

Début 2014, tous les rapports scientifiques et les cartes d'habitats sont disponibles sur ce site, ainsi que la quasi-totalité des couches d'habitats en format SIG téléchargeable. Seuls certains sites méditerranéens sont encore en cours de contrôle qualité géomatique, ainsi que le golfe normand-breton pour lequel un travail est en cours, avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Une analyse est en cours en vue d'analyser les protocoles mis en œuvre par les différents bureaux d'étude et faire des propositions pour les suivis et inventaires à venir des habitats benthiques d'intérêt communautaire. Un important travail reste à faire pour valoriser les données annexes : photos, vidéos, images sonar, données bathymétriques et sédimentologiques.

Concernant les parcs naturels marins,

- le Parc de l'Iroise a pu finaliser une cartographie complète des champs d'algues molénais et la réalisation d'une bathymétrie fine des zones côtières est en cours en partenariat avec le conseil général du Finistère ;
- à Mayotte, le Parc participe en partenariat avec la DEAL à l'inventaire des ZNIEFF. Par ailleurs, une cartographie des herbiers a démarré dans le cadre des plans nationaux d'action (PNA) tortues et dugongs. L'état initial (patrimoine naturel et usages) entamé en 2013 devrait s'achever fin 2014 ;
- pour le golfe du Lion, la réalisation des compléments d'inventaires ne sera lancée qu'en 2014 compte tenu du retard pris pour la mise en place du Parc et la priorité donnée à la concertation pour le plan de gestion.

Objectif	Indicateur	Cibles	Réalisation 2013
1-3 Réaliser un état initial des aires marines protégées nouvellement créées en vue de leur gestion : <ul style="list-style-type: none"> sites Natura 2000 (biologie) 	Nombre de sites Natura 2000 inventoriés	- 100% des sites désignés avant 2011	100 %
<ul style="list-style-type: none"> compléments d'inventaires dans les parcs naturels marins 	% avancement	- compléments pour le plan de gestion réalisés 2 ans après la création du parc naturel marin	10% PNM GDL

1-4. Mettre en œuvre les dispositifs de suivi des aires marines protégées

L'Agence coordonne, aux côtés de l'Ifremer et sous le pilotage de la DEB, la mise en œuvre pour la France, du programme de surveillance de la DCSMM. L'Agence est responsable en particulier de la coordination des thèmes suivants : « biodiversité » (oiseaux, mammifères marins, habitats benthiques, habitats pélagiques, poissons/céphalopodes), « intégrité des fonds » et « perturbations sonores ». Les divers travaux menés en 2013 (organisation d'un atelier national d'experts, production d'un Document de synthèse des propositions de paramètres à suivre et des dispositifs associés pour les besoins de la surveillance DCSMM, etc.) ont conduit à la production de 13 projets de programmes de surveillance qui seront prochainement soumis à concertation en sous-région marine.

Des opportunités de mise en œuvre de technologies innovantes pour le suivi dans les AMP avaient été étudiées en partenariat avec les pôles de compétitivité mer (projet SURVEILLAMP). Le projet est rentré, en 2013, dans une phase appliquée qui visait à choisir les technologies et préparer des démonstrations de matériels dans les AMP. Sept démonstrations d'intérêt prioritaire pour les gestionnaires ont été identifiées. Les spécifications détaillées et les cahiers des charges des quatre premières démonstrations ont été rédigées, à savoir :

- mini-ROV et système de positionnement sous-marin pour l'inspection des fonds ;
- bouée de monitoring acoustique pour le suivi de mammifères marins ;
- échosondeur pour la caractérisation des biocénoses ;
- mini-drone aérien pour le recensement de l'avifaune et la cartographie.

En novembre s'est tenue la première démonstration au sein du Parc Marin de la Côte Bleue sur un site de récifs artificiels. La société Subsea Tech a mis en œuvre son mini-ROV Observer 3.2 entourée d'une douzaine de participants. Leurs retours sont très positifs : la facilité de mise en œuvre, l'ergonomie du système, le bénéfice apporté par le système de positionnement et la complémentarité avec les plongeurs ont été mis en avant.

En Manche, l'Agence initie le lancement d'un observatoire des oiseaux marins et côtiers à l'échelle de la sous-région marine, en cherchant à répondre aux besoins du programme de surveillance de la DCSMM mais aussi aux besoins d'évaluation dans les aires marines protégées, en particulier pour les sites Natura 2000. En 2013, certains suivis ont démarré dans le cadre du projet européen PANACHE. L'Agence réfléchit aux questions de gestion et de partage des données et devrait proposer un projet INTERREG pour appuyer cet observatoire.

Deux campagnes de suivi dans le cadre du sanctuaire Agoa ont été organisées aux Antilles, en saison sèche et saison humide.

75% du tableau de bord du Parc naturel marin d'Iroise est renseigné. La partie non renseignée concerne des indicateurs non encore définis et des indicateurs difficilement accessibles. Une étude est en cours pour évaluer la pertinence de ces indicateurs afin soit de les redéfinir, soit de les abandonner.

Pour le Parc de Mayotte, la mise en œuvre du tableau de bord se fera en 2014 ; pour le Parc du golfe du Lion, elle démarrera en 2015.

Objectif	Indicateur	Cibles	Réalisation 2013
1-4 Mettre en œuvre les dispositifs de suivi des aires marines protégées : <ul style="list-style-type: none"> - Parcs naturels marins - Autres aires marines protégées 	Nombre de parcs naturels marins avec un tableau de bord renseigné à plus de 50%	3 (pour 2014)	1 PNMI

OBJECTIFS

2- ETUDES ET EXPERTISES

L'Agence a poursuivi les travaux visant à développer le réseau des aires marines protégées, en particulier outre-mer (cf. 2.1). En même temps, la préparation du programme de mesures de la DCSMM et la montée en puissance du rôle de l'Agence dans la mise en œuvre de Natura 2000 en dehors des PNM sont des faits structurants qui marquent une implication croissante de l'Agence dans les problématiques de gestion, ainsi qu'en témoignent également les sollicitations croissantes d'avis et expertises et le développement de projets sur les usages.

La mise en place de réseaux thématiques associant les chargés de mission du siège, des antennes et des parcs naturels marins a démarré en 2013. Ces réseaux permettent de partager l'expertise au sein de l'Agence sur une thématique donnée, d'échanger sur les bonnes pratiques et, le cas échéant, d'élaborer des méthodologies communes.

2-1. Contribuer à l'élaboration des stratégies environnementales concernant les milieux marins

Comme en 2012, trois grands chantiers se sont poursuivis outre-mer dans l'optique de la création de grandes aires marines protégées :

- en Nouvelle-Calédonie, une dynamique politique forte s'est instaurée autour du projet de création d'un parc naturel de la mer de corail : annonce par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie lors du forum des îles du Pacifique en août 2012, lancement officiel de la concertation en novembre 2012 et annonce de l'intention de la création du parc naturel lors de la conférence ministérielle d'Ajaccio en octobre 2013. L'Agence pilote techniquement l'analyse stratégique de l'espace maritime de Nouvelle-Calédonie, en appui à ce processus politique. Des partenariats scientifiques ont été mobilisés : avec la SCO (société calédonienne d'ornithologie) pour le volet « oiseaux marins », avec la CPS (secrétariat de la communauté du Pacifique) pour les « écosystèmes pélagiques et pêches thonières », avec l'association Conservation international pour un appui géomatique dans le cadre de la caractérisation morphologique des habitats profonds, ainsi qu'avec l'IRD. L'année 2013 a été en grande partie consacrée aux travaux de synthèse : milieu physique, océanographie, écosystèmes profonds, écosystèmes pélagiques, récifs coralliens, patrimoine culturel et historique, coopération régionale. De nombreux experts (plus d'une trentaine) sont associés à la relecture du document préparé par l'Agence, en cours de finalisation. En outre, l'Agence a préparé techniquement plusieurs réunions de concertation : trois réunions d'un comité technique restreint en 2013, ainsi qu'une réunion du comité plénier en décembre.
- En Polynésie française, le renouvellement de l'Assemblée a été suivi d'une confirmation des ambitions du Pays en matière d'aires marines protégées (notamment lors du congrès IMPAC 3), l'Agence étant confortée dans son rôle d'appui technique. L'Agence a ainsi intégré, aux côtés du CRILOBE et des services de la Polynésie française, le comité éditorial d'une mobilisation des « experts UNESCO du collège nature » pour la rédaction d'un ouvrage de référence sur la biodiversité terrestre et marine des Marquises, dont la parution est prévue pour 2015. De nombreuses autres activités s'inscrivent dans la dynamique de développement d'aires marines protégées aux Marquises : lancement du programme

pluridisciplinaire « PALIMMA TE HAATUMU O TE TAI MOANA » (co- construction des enjeux de gestion du patrimoine culturel lié à la mer et au littoral aux Marquises), exposition des collèges « les Marquisiens et la mer » (2012-2013), développement du concept d'aire marine éducative de Vaitahu (île de Tahuata) et le programme « PUKATAI » qui vise à développer ce concept dans d'autres sites polynésiens, projet d'ouvrage grand public « La mer de la Terre des Hommes ».

- Concernant les zones sous juridiction françaises dans l'océan Austral et l'est Antarctique, les travaux d'inventaire et de synthèse des données existantes menés par le MNHN, l'UPMC et le CNRS se sont en partie achevés fin 2013, les tout derniers éléments devront être livrés début 2014. Au terme de ce travail financé par l'Agence et l'administration des Terres australes et antarctiques françaises, une phase de synthèse stratégique et d'élaboration de scénarios de conservation sera lancée dans la perspective d'une contribution française au réseau d'aires marines protégées de l'océan Austral, conformément aux engagements pris par la France auprès de la CCAMLR (convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique) en 2010, confirmés par la conférence environnementale de septembre 2013.

En métropole, l'Agence a contribué à la préparation du programme de mesures de la DCSMM : contribution au recensement des mesures existantes et aux ateliers subséquents organisés au plan national en juin 2013 sur la suffisance des mesures existantes, proposition de nouvelles mesures, participation aux ateliers nationaux de septembre et octobre 2013 sur la faisabilité technique et juridique des propositions de mesures, participation au comité de pilotage de l'étude d'incidence du programme de mesures au titre de l'article 12.3 de la directive, production de cartes d'enjeux élaborées à l'échelle des sous-régions marines. Ces contributions ont mobilisé tant le siège de l'Agence dans un appui à la DEB, que les antennes de façade en tant que membres des secrétariats techniques coordonnés par les DIRM.

Le programme INTERREG PANACHE (*Protected Area Network Across the Channel Ecosystem*) est entré en vitesse de croisière. Un gros travail sur l'analyse de la cohérence du réseau a été réalisé, des suivis et des méthodes de gestion ont été testés, le Web SIG est en cours de réalisation, des actions de communication, de sensibilisation et sciences participatives ont démarré.

Objectif	Indicateur	Cibles	Réalisation 2013
2-1 Contribuer à l'élaboration des stratégies environnementales concernant les milieux marins et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Plans d'action pour le milieu marin - Documents stratégiques de bassin - Mers régionales outre-mer, via des projets de coopération 	Contributions arrivant en temps et heures pour les différentes étapes des plans d'action pour le milieu marin et des futurs documents stratégiques de bassin	100%	

2-2. Constituer des dossiers de projets de parcs naturels marins prêts pour la consultation

Au premier semestre 2013, la mission d'étude pour un parc naturel marin dans le golfe normand-breton était en phase de synthèse des résultats de la concertation (quatre options de périmètre avaient été définies et des pistes d'orientation de gestion avaient été rédigées) lorsque la région Bretagne a remis en cause le projet de Parc et demandé aux préfets coordonnateurs d'abandonner le projet. La mission est depuis en attente de décisions ministérielles sur les options à prendre pour la poursuite du projet.

Le chef de la mission d'étude pour un parc naturel marin en Martinique a été désigné et s'est installé à la DEAL de Martinique mi-2013. Le plafond d'emploi de l'Agence ne permettra de compléter l'équipe qu'au début 2014. Une réunion du comité de concertation s'est tenue fin 2013. Compte tenu de l'installation tardive de la mission, l'objectif de constituer un dossier de consultation en 2014 ne sera pas tenu.

L'arrêté de mise à l'étude d'un parc naturel marin au nord de la Corse est attendu pour 2014.

Objectif	Indicateur	Cibles	Réalisation 2013
2-2 Constituer des dossiers de projets de parcs naturels marins prêts pour la consultation	Nombre de dossiers prêts pour la consultation	2012 : 1 (bassin d'Arcachon) 2013 : 1 (golfe normand-breton) 2014 : 2 (Corse et Martinique)	0

2-3. Préparer ou appuyer l'élaboration de plans de gestion d'aires marines protégées

Les contributions de l'Agence à la mise en œuvre de Natura 2000 en mer sont décrites de façon générale en introduction. La mise en responsabilité renforcée sur les moyens et sur les la gestion amène à une redéfinition du dispositif en lien étroit avec les DREAL et sous l'autorité des préfets maritimes. L'évolution vers une nouvelle organisation prendra encore un ou deux ans selon les façades maritimes. La plus grande implication notamment vis-à-vis des rôles d'opérateur ou d'animateur, requiert un renforcement des équipes des antennes de façade, renforcement qui s'est amorcé en 2013 mais devra être poursuivi.

A l'heure actuelle, l'antenne MMN remplit déjà le rôle d'opérateur pour 5 DOCOB :

- Baie de Seine occidentale (Habitats et Oiseaux)
- Récifs et marais arrière littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saire (Habitats)
- Littoral Augeron (Oiseaux) : depuis décembre 2013
- Baie de Seine orientale (Habitats) : depuis décembre 2013.

Pour les 3 premiers, l'avancée du DOCOB est conforme au prévisionnel : état des lieux réalisé et validé, étude risque pêche réalisée, proposition de mesures en cours de discussion. Pour la Baie de Seine Orientale et le littoral augeron, le COPIL de lancement ayant eu lieu en décembre 2013, l'état des lieux est en cours.

Prochainement l'antenne prendra en charge directement 4 DOCOB supplémentaires : Littoral Seine Marin (Oiseaux), Ridens et dunes hydrauliques du Pas de Calais (Habitats), Récifs Gris Nez Blanc Nez (Habitats) et Cap Gris Nez (Oiseaux)

Elle sera en support au Grand Port Maritime de Dunkerque et au CRPMEM Nord Pas de Calais pour la finalisation du DOCOB Bancs des Flandres (Oiseaux et Habitats) et surtout pour la mise en œuvre de la méthode « risque pêche ».

En Atlantique, l'Agence a apporté un soutien technique aux opérateurs de documents d'objectifs et plus particulièrement sur les sites des Roches de Penmarc'h / Archipel des Glénan / Dunes et côtes de Trévignon, et les sites de la côte Basque. En 2014, l'Agence lancera les travaux d'élaboration de 5 nouveaux documents d'objectifs. Elle apportera un appui technique aux opérateurs des sites (collectivités, comités de pêches) pour conduire les analyses de risque pêches.

En Méditerranée, seuls 4 sites étaient officiellement confiés en animation à l'Agence. L'un dispose d'un DOCOB validé en 2012, deux seront achevés en 2015, le dernier, un site Oiseaux, devrait être terminé en 2016. L'Antenne apporte un appui renforcé (technique et financier) sur 5 autres sites. Elle est également impliquée à divers niveaux dans l'écriture en

2014 de 18 DOCOB, la plupart en Corse sur la base de DOCOB de secteurs. En terme de transversalité, la démarche est poussée très loin en Corse, puisqu'il est prévu de n'écrire que 6 DOCOB pour les 21 sites existant (en cours de discussion avec les services locaux).

En matière de plans de gestion d'aires marines protégées, l'Agence soutient financièrement et techniquement, en Polynésie française, le travail d'analyse et de refonte du plan de gestion de l'espace marin (PGEM) de Moorea. Cette action avait permis de mettre en évidence en 2012 les blocages à l'acceptabilité du PGEM ; en 2013, la convention a conduit à la rédaction d'un document synthétisant les objectifs et actions attendus par les différentes parties prenantes et analysant pour chacun les points forts et faibles. Ce document d'objectifs a été adopté par le comité permanent. Par ailleurs, l'Agence a participé à un groupe de réflexion pour l'optimisation des textes constitutifs du PGEM. Ce groupe a également abordé la question de la révision du PGEM de Moorea dans le cadre de son 10ème anniversaire.

Le plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte a été approuvé par le conseil d'administration de l'Agence le 10 juillet 2013.

Les travaux concernant le plan de gestion du Parc des Glorieuses ont démarré fin 2013 mais il sera difficile d'achever le plan de gestion fin 2014.

Pour le Parc du golfe du Lion, l'année 2013 a été essentiellement consacrée à l'élaboration du plan de gestion avec l'animation de 9 ateliers thématiques qui ont réuni les différents acteurs et permis de définir fin 2013 la plupart des finalités et sous-finalités. Les travaux de 2014 concerneront la synthèse de ces travaux et la rédaction proprement dite du plan de gestion. L'objectif est un vote du conseil de gestion en septembre 2014.

Objectif	Indicateur	Cibles	Réalisation 2013
2-3 Préparer ou appuyer l'élaboration de plans de gestion : - Pour les parcs naturels marins	• Nombre de plans de gestion de parcs naturels marins (cumul)	2012 : Parc naturel marin de Mayotte 2013 : Parc naturel marin des Glorieuses 2014 : Parc naturel marin du golfe du Lion, 2015 ou 2016 Estuaires Picards	2
- Les documents d'objectifs des sites Natura 2000 pour lesquels l'Agence est opérateur	• Nombre de documents d'objectifs réalisés pour les sites où l'Agence est opérateur	4 pour 2014	

2-4. Contribuer à la capitalisation des données et à l'évaluation de l'état du milieu marin et des dispositifs de protection

Concernant l'observatoire national de la mer et du littoral (ONML), l'Agence a rédigé en 2013 quatre fiches thématiques :

- les Français et la mer : perceptions et attachements,
- les Français et la mer : perceptions sur l'état du milieu marin,

ces deux fiches sont basées sur les sondages « les Français et la mer » portés par l'agence (sondages qui se sont déroulés en 2006, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 ; en 2013, ce

sondage n'a pas été renouvelé, mais une actualisation financée par l'Agence est prévue en 2014),

- la qualité des eaux de baignade en mer,
- les aires marines protégées.

L'agence a également été sollicitée par le SOeS pour avis et appui à la mise en forme d'une fiche thématique sur « la contamination chimique des produits de la mer », portée par l'ANSES, ainsi que pour relecture et avis de différents documents portant sur ce projet (document de synthèse des fiches thématiques, publications, ...).

Par ailleurs, en 2013, l'Agence a participé à une réunion de l'observatoire national de la biodiversité portant sur la définition de noms « génériques » et de mots clefs pour les indicateurs de l'observatoire et sur la planification de l'opération « une semaine, un indicateur ». Dans ce contexte, l'indicateur sur les AMP pourvues d'un document de gestion doit être mis en avant sur le site internet de l'ONB pour la journée mondiale de la mer (30/09/14).

Concernant le système d'information sur la nature et les paysages (SINP), la deuxième équipe d'animation du SINP Mer, constituée de chargés de mission dans différents organismes extérieurs (MNHN, Biotope, Station Biologique de Roscoff et Station Marine d'Endoume) est progressivement arrivée au terme de son travail (achèvement des conventions avec l'Agence) au cours de l'année 2013. Des recensements des producteurs de données ont été réalisés en Guyane, Méditerranée et Manche-Mer du Nord, aboutissant à près de 700 dispositifs marins recensés dans l'IDCNP (Inventaire des dispositifs de collecte de données sur la nature et les paysages). Un grand nombre de données marines ont par ailleurs été intégrée à l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel), future plateforme nationale du SINP (Système d'information sur la nature et les paysages) : 585 779 données d'occurrence de 4 597 espèces marines. Le programme CARTHAM y est le premier contributeur en nombre d'espèces et le deuxième en nombre de données.

Concernant le tableau de bord des aires marines protégées :

- une note de cadrage méthodologique a été finalisée et transmise à la DEB ; elle vise à permettre, notamment pour les catégories d'aires marines protégées non directement gérées par l'Agence, une diffusion des principes, méthodes et étapes à suivre pour établir un tableau de bord dans une AMP ;
- dans le cas spécifique des réserves naturelles nationales (RNN), un partenariat avec RNF (réseau des réserves naturelles de France) a permis la réalisation d'un guide méthodologique à l'attention des gestionnaires de RNN pour intégrer la démarche des tableaux de bord dans l'élaboration des plans de gestion des réserves ; trois réserves se sont engagées dans une démarche pilote d'élaboration d'un tableau de bord (Petite-Terre, Cerbère-Banyuls, Saint-Brieuc) ;
- en outre, un projet d'élaboration d'un catalogue d'indicateurs a été amorcé en 2013, dont l'objectif est de capitaliser les indicateurs existants sur différentes thématiques ; il s'agit de les rendre disponibles auprès des gestionnaires d'AMP, nonobstant la nécessité dans chaque cas particulier de définir les indicateurs spécifiques en fonction des finalités et objectifs du plan de gestion.

Dans le domaine halieutique, l'Agence a, dans le cadre d'un partenariat avec l'Ifremer, produit des fiches de synthèses des informations contenues dans le système d'information halieutique de l'Ifremer pour un certain nombre de périmètres correspondant à des aires marines protégées. Si ces fiches présentent des limites qui sont inhérentes à la qualité des données de base et à la difficulté d'établir des informations pertinentes à l'échelle des AMP (les référentiels spatiaux sont à l'origine conçus pour travailler à de plus vastes échelles), elles présentent néanmoins l'intérêt de constituer l'une des premières synthèses des données issues des systèmes d'information nationaux, sur les activités de pêche côtière.

Complétées le cas échéant par d'autres sources d'information elles alimenteront la démarche dite « d'analyse des risques pêche » dans les sites Natura 2000.

L'Agence a poursuivi son travail avec les services compétents de l'État et des collectivités du Pacifique pour que les informations relatives aux aires marines protégées répondent à une qualité optimale. Des exports réguliers sont adressés au MNHN qui est en charge de la base nationale et des transmissions aux bases européennes ou internationales. L'Agence tient à jour pour sa part une carte interactive (voir <http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protégees/Carte-interactive>) et des chiffres clés (voir <http://www.aires-marines.fr/Media/Agence/Fichiers/Donnees-geographiques/Synthese-et-chiffres-cles-des-AMP-francaises-avril-2013>). Elle met également à la disposition du public des couches d'informations visualisables et téléchargeables via l'interface de cartographie dynamique du portail cartographique de l'Agence (Cartomer) et gère des « webservices » géographiques permettant de rendre visibles ces géoinformations à partir d'autres infrastructures de données géographiques telles que Sextant (entrepôt géré par l'Ifremer) par exemple.

L'Agence contribue également au groupe de travail GIMeL (géoinformations pour la mer et le littoral) en lien étroit avec la DGALN, le CETE Normandie-Centre et l'Ifremer. L'objectif de ce groupe de travail est la constitution d'un référentiel de géo-informations pour la mer et le littoral. En 2013, l'Agence a produit un schéma et une notice illustrant les principales délimitations maritimes, qui a été validé par le GIMeL.

Le projet européen VALMER lauréat du programme Interreg IVa Manche France/Angleterre propose de développer et tester des méthodologies d'évaluation (économique, sociale et environnementale) des services rendus par les écosystèmes marins utiles pour la définition et la mise en œuvre des politiques de gestion du milieu marin. Démarré fin 2012 et financé jusque mars 2015, le projet mobilise différentes entités de l'Agence dont le service Protection et Usages du Milieu Marin, la mission d'étude pour un PNM dans le Golfe Normand-Breton et le Parc Naturel Marin de la mer d'Iroise, ces deux sites ayant été choisis comme sites pilotes.

L'année 2013 marque une avancée concrète dans la réalisation des différents livrables du projet franco-anglais réalisés en partenariat avec les scientifiques et les gestionnaires (11 partenaires au total). Parmi les réalisations collectives, citons la finalisation de lignes directrices qui présentent l'approche des services écosystémiques, expliquent les relations entre les habitats naturels, les fonctions écologiques et les services écosystémiques, proposent une approche de « triage » pour définir l'objectif et la portée des évaluations des services écosystémiques, et présentent les principaux indicateurs, nomenclatures et méthodes d'évaluation qui peuvent être utilisés pour caractériser les services écosystémiques marins dans le contexte de systèmes socio-écologiques marins complexes. En parallèle de cette démarche de triage, l'évaluation qualitative des services écosystémiques, basée sur une représentation conceptuelle des interactions écologiques et sociales, a été entamée pour les sites d'étude du Parc naturel marin d'Iroise (services écosystémiques fournis par les habitats de laminaires) et du Golfe Normand-breton (tous les types d'habitats). Notons que dans le site du Golfe Normand-breton, une série d'ateliers a permis de rassembler un large panel d'acteurs composés d'élus, de professionnels, gestionnaires, services de l'Etat, associatifs, et usagers pour travailler sur la notion de services écosystémiques, leurs perceptions et pour développer des scénarios. Cette démarche collective entamée en 2013 permettra ensuite d'examiner les conséquences socio-économiques et environnementales liées à une évolution du milieu marin ou de tester différentes démarches pour atteindre un objectif de conservation ou de restauration d'un service. (Pour plus d'informations: www.valmer.eu).

Objectif	Indicateur	Cibles	Réalisation 2013
2-4 Contribuer à l'évaluation de l'état du milieu marin et des dispositifs de protection : - Tableau de bord des aires marines protégées ;		Natura 2000 : 2013	
- Observatoire national de la mer et du littoral et tableau de bord des mers françaises, notamment en appui à la directive-cadre stratégie pour le milieu marin ;	Respect des échéances des évaluations demandées et autres produits	Tableau de bord des mers françaises : version interne en 2012, version officielle selon besoin Conseil national de la mer et des littoraux; Observatoire national de la mer et du littoral : démarrage en 2012 ;	
- Système d'information sur la nature et les paysages	Contribution du Système d'Information sur la Nature et les Paysages à la mise à disposition des données sur le milieu marin	à déterminer	

2-5. Expertiser les impacts et incidences de projets sur la biodiversité marine

L'Agence est sollicitée de façon croissante pour rendre des avis ; certains avis sont prévus dans les textes en vigueur, d'autres sont sollicités par les services compétents en raison du fait qu'ils attendent une plus value technique de l'Agence. En 2013 :

- 54 avis ont été rendus par les PNM, dont 3 avis conformes ; les instances décisionnelles concernées sont le conseil de gestion (35 avis) ou dans certains cas le bureau (19 cas) ; les parcs concernés : 33 en Iroise, 13 à Mayotte, 6 pour le golfe du Lion, 2 pour les Estuaires Picards et la Mer d'Opale ;
- 16 expertises formelles ont été rendues par les antennes : 6 en Manche-Mer du Nord, 3 en Atlantique, 3 en Méditerranée, 3 par la mission d'étude du golfe Normand-Breton, 1 aux Antilles.

Ces 70 avis et expertises rendus en 2013 sont à comparer aux 45 rendus en 2012.

Objectif	Indicateur	Cibles	Réalisation 2013
2-5- Expertiser les impacts et incidences de projets sur la biodiversité marine: - Demandes d'avis aux parcs naturels marins - Appui aux autorités et services déconcentrés de l'Etat, notamment pour évaluation des études d'incidence Natura 2000	Proportion de dossiers traités dans les temps	2012 : 30% 2013 : 50% et 2014 : 70%	60/ 70 : 86%

2-6. Contribuer à renforcer la présence française à l'international

L'évènement marquant de l'année 2013 est sans conteste le 3^e congrès international des aires marines protégées, IMPAC3, organisé par l'Agence à Marseille et en Corse. La réussite de cet évènement a permis d'asseoir la notoriété internationale de l'Agence. Elle a également permis à la France de faire valoir sa place dans le débat international, tant par les enjeux en surface et en patrimoine naturel marin qu'elle gère, que par les principes qu'elle

défend. Le « message d'Ajaccio » envoyé par la vingtaine de ministres ayant participé au segment de haut niveau du congrès fait le constat d'une proportion d'aires marines protégées couvrant à peine 3% des océans, rappelle l'urgence d'assurer la protection du milieu marin et pour cela de tenir les engagements pris, notamment au sein de la convention sur la diversité biologique. Le message met en avant la nécessité de s'appuyer sur des données scientifiques, d'associer tous les acteurs, de développer des mécanismes de financement et de favoriser la participation de la société civile. En termes de coopération, il met l'accent sur l'échelle régionale, en appelant notamment de ses vœux une meilleure collaboration entre les conventions de mers régionales et les autres organismes, il salue les initiatives de la Banque mondiale (partenariat mondial pour les océans) et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (Initiative pour un océan durable) et il insiste sur la priorité à accorder à la Haute-mer, tant sur le plan de la connaissance, que de la création d'aires marines protégées et de la mise en place d'un statut juridique.

Au niveau des mers régionales et de l'appui à la participation française aux réunions concernant les aires marines protégées, l'effort de l'Agence est resté concentré sur OSPAR et Barcelone. En revanche le développement de projet de coopération s'est poursuivi non seulement en métropole (soutien à MEDPAN, projets interreg PANACHE, MAIA et Valmer), mais aussi outre-mer :

- Dans le Pacifique, outre le projet PACIOCEA déjà évoqué, l'Agence a contribué à nourrir les échanges bilatéraux entre l'Australie et la France au titre de la Nouvelle-Calédonie. Ces échanges s'inscrivent dans le cadre du mémorandum d'entente franco-australien pour la gestion durable de la mer de corail. L'Agence a ainsi assuré la préparation technique et logistique du premier atelier scientifique transnational organisé dans le cadre de cet accord.
- Dans la Caraïbe, le sanctuaire Agoa est déjà jumelé avec le sanctuaire nord-américain de Stellwagen Bank, situé au large du Massachusetts. Dans l'optique de poursuivre cette démarche de jumelages, pertinente dans l'optique d'une action coordonnée des grands sanctuaires se trouvant sur les routes migratoires des mammifères marins, l'Agence a poursuivi ses contacts avec d'autres partenaires, notamment le parc marin du Saguenay (Québec) et les Iles du Nord néerlandaises. En outre, l'Agence était présente et active lors de la 66e conférence du Gulf and caribbean fisheries institute à Corpus Christi (Texas, E-U) pour y présenter le sanctuaire Agoa ainsi que nos actions en matière d'analyses stratégiques régionales.
- Enfin, un atelier s'est tenu au Surinam, pour la préparation du projet de coopération MAMACOCOSEA (connaissance et conservation des mammifères marins dans le Nord-Est de l'Amérique du Sud).

Objectif	Indicateur	Cibles	Réalisation 2013
2-6 Contribuer à renforcer la présence française à l'international : appui technique aux processus des mers régionales et de la haute mer	Proportion de réunions concernant les aires marines protégées ayant fait l'objet d'une note préparatoire.	90% (à atteindre progressivement)	50 %

OBJECTIFS

3- INTERVENTIONS SUR LES MILIEUX NATURELS ET LES PATRIMOINES CULTURELS

L'Agence est amenée à intervenir sur les milieux naturels, les paysages marins et les patrimoines culturels pour faire évoluer leur état de conservation, soit directement, en qualité de gestionnaire, soit en appui à d'autres gestionnaires, à des socioprofessionnels ou encore aux services de l'État. Plusieurs actions de restaurations des patrimoines ont été menées en 2013, particulièrement dans les parcs naturels marins.

3-1. Préserver et restaurer les milieux naturels et les biens culturels, dans le cadre des objectifs de gestion définis

Les plans de gestion des parcs naturels marins définissent un certain nombre d'objectifs relatifs à la préservation, voire à la reconquête des patrimoines naturels et culturels. Ces objectifs sont déclinés de façon opérationnelle dans les programmes d'action annuels.

En Iroise, les interventions réalisées en 2013 sur le patrimoine naturel ont été les suivantes :

- Restauration des herbiers de zostère avec la poursuite de l'expérimentation de mouillages moins impactants (Plougonvelin et Porsmoguer).
- Semis expérimental de coquilles Saint Jacques (plongées d'exploration).

Des travaux préparatoires à des interventions ou des travaux d'évaluation de mesures mises en œuvre ont par ailleurs été conduits :

- Evaluation de l'efficacité des mesures de gestion proposées pour l'exploitation des algues de rives, sur les secteurs les plus exploités : mise au point avec le CNRS Roscoff et test (5 sorties) dans l'archipel de Molène du protocole de suivi
- Evaluation des effets sur l'environnement et de l'efficacité des opérations de ramassage d'algues vertes menées en baie de Douarnenez en 2013.

A Mayotte, il n'a pas été nécessaire en 2013 d'organiser de collecte d'Acanthaster (espèce invasive). Les opérations réalisées ont concerné :

- Le ramassage des déchets : en particulier, cinq clubs de plongée ainsi que les agents du Parc et de la Brigade nature et une quarantaine de bénévoles ont accompagné le 28 novembre 2013 l'opération de nettoyage des déchets sous-marins de l'îlot Mbouzi lancée par son gestionnaire, l'association des Naturalistes de Mayotte. Un total de 24 pneus et de 4 400 litres de déchets en tout genre a été ramassé.
- Au titre des interventions sur le patrimoine culturel, le Parc a aidé les femmes pratiquant la pêche au djarifa à s'unir en association, structuration constituant un préalable indispensable à toute proposition d'une prestation de découverte touristique.

Objectif	Indicateur	Cibles	Réalisation 2013
3-1 Préserver et restaurer les milieux et les biens culturels, dans le cadre des objectifs de gestion définis - aires marines protégées dont l'Agence a la charge	% de réalisation des travaux prévus par les plans de gestion et intervention sur espèces invasives	en tant que de besoin	

- Méthodes d'intervention évaluées ou développées	Nombre	3	2

3-2. Eviter ou réduire les impacts des activités sur la biodiversité en soutenant l'évolution des pratiques

En 2013, le projet LIFE sur la pêche à pied de loisir a été lancé. Ce projet, qui sera d'une durée totale de 48 mois et dont l'Agence assure la coordination, vise à améliorer les connaissances des gisements, des usages et des impacts, améliorer les comportements des pêcheurs en termes d'impact et faciliter le dialogue local. Onze sites sont couverts par le projet : PNM des estuaires picards et mer d'Opale, périmètre d'étude du golfe normand-breton, ouest des Côtes d'Armor, baie de Morlaix, rade de Brest, Sud Finistère, golfe du Morbihan, plateau du Four, périmètre du projet de PNM estuaire de la Gironde et pertuis charentais, périmètre du projet de PNM Arcachon, Littoral Côte basque. Lorsqu'il s'agit d'aires marines protégées existantes, les objectifs du projet recouvrent ceux des plans de gestion.

Concernant les sports de nature, l'Agence avait également préparé un projet LIFE qui n'a pas été retenu. Néanmoins les relations nouées avec les partenaires permettent d'envisager des actions de sensibilisation ou de nature technique. De même, en 2012-2013, un partenariat avec l'association ECONAV a permis de faire un état des lieux sur les questions d'éco-navigation dans les AMP, de recenser les besoins des gestionnaires et les idées de projets, lesquels devraient conduire au lancement d'actions concrètes en 2014.

Le travail d'élaboration du référentiel sur les activités de défense en site Natura 2000, amorcé fin 2011 sous le double pilotage de l'EMM et de la DEB, a été achevé fin 2013.

Au sein des parcs naturels marins, on peut noter les opérations suivantes à Mayotte :

- l'expérimentation de la senne coulissante pour la pêche aux petits pélagiques a été poursuivie sur la base d'une convention signée avec un pêcheur mahorais pour la réalisation de 19 sorties complémentaires de pêche expérimentale ;
- l'équipe du Parc a lancé une vaste opération de concertation en 2013, en vue de proposer une révision des conditions d'encadrement de l'approche des mammifères marins ;
- une partie de l'année 2013 a été consacrée à l'élaboration d'un cahier des charges pour une prestation d'étude relative à l'élaboration de l'état initial de sites pressentis pour expérimenter la mise en place de réserves pour la pêche au poulpe.

En Iroise :

- une évaluation sur le terrain du respect de la charte de bonnes pratiques mise en place ces dernières années par le Parc naturel marin pour l'activité de découverte de l'archipel de Molène a permis de mettre en lumière certaines limites de cet outil ;
- le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Finistère (CDPMEM 29), en partenariat avec le Parc naturel marin d'Iroise, a étudié la faisabilité de la mise en place de contrats de développement durable pour les pêcheurs professionnels volontaires dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise pour encourager les bonnes pratiques ;
- un appel à projet sur l'amélioration des pratiques de carénage a été lancé.

Le Parc naturel marin a engagé un projet dont l'objectif serait de valoriser des sites de plongée moins connus, de manière à mieux répartir la fréquentation et à « soulager » les sites les plus fréquentés.

Objectif	Indicateur	Cibles	Réalisation 2013
3-2 Eviter ou réduire les impacts des activités sur la biodiversité en soutenant l'évolution des pratiques	Nombre de projets lancés dans lesquels l'Agence est impliquée	2012 : 2 2013 : 2 dont un sur le traitement des eaux outre-mer 2014 : 2	

3-3. Adapter les équipements d'accueil pour limiter les impacts sur la biodiversité

La réalisation de mouillages non impactants constitue une priorité tant pour le Parc naturel marin d'Iroise, dans l'objectif de restaurer des herbiers prioritaires, que pour celui de Mayotte, en vue de préserver les récifs coralliens. Le Parc naturel marin du Golfe du Lion a également engagé une réflexion de fond avec le Comité départemental 66 de la Fédération française d'études et de sports sous-marins.

Ainsi à Mayotte, après la mise en place de 40 mouillages écologiques sur la partie Est du lagon en 2012, le Parc a poursuivi son action en assurant la rénovation des mouillages de la Passe en S. Ce projet a été permis par la délivrance au Parc d'une autorisation d'occupation temporaire du 9 juillet 2013 confiant au Parc la gestion des 17 mouillages existants. L'élaboration d'un guide des bonnes pratiques d'amarrage sur ces dispositifs a également été initiée en 2013. Le guide, achevé en toute fin d'année, sera diffusé début 2014 auprès des usagers du lagon.

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise a également validé un appel à projet sur l'amélioration des pratiques de carénage. Ainsi, les ports de Camaret, de Morgat et de Lanildut ayant répondu ont pu bénéficier du soutien financier du Parc marin afin de répondre aux besoins des plaisanciers tout en respectant les enjeux environnementaux.

Objectif	Indicateur	Cibles	Réalisation 2013
3-3 Adapter les équipements d'accueil pour limiter les impacts sur la biodiversité	% d'équipements réalisés par rapport aux prévisions des plans de gestion	20% la première année du plan de gestion 40% la deuxième année 60% la troisième année 80% la quatrième année 100% la cinquième année	PNMI 8% PNMM 100 %

OBJECTIFS

4- SENSIBILISATION ET ANIMATION

Au niveau local, les parcs naturels marins font connaître les actions conduites et sensibilisent les usagers, prioritairement, et le grand public à la préservation du milieu marin et à la connaissance des activités et de la culture maritimes. Au niveau national, l'Agence diffuse l'information sur son activité, et plus généralement sur les aires marines protégées, en direction des services de l'État et de ses établissements publics. Elle participe à l'information des élus et contribue à l'information et à la sensibilisation du public, notamment en alimentant en informations la presse grand public et en participant chaque année aux journées de la mer. L'Agence, avec l'appui de son conseil scientifique, tisse des liens avec la communauté scientifique afin de faire connaître ses besoins en matière de connaissance du milieu marin et des activités qui s'y développent. L'Agence assure l'animation du Forum des gestionnaires d'aires marines protégées, notamment en organisant des ateliers de gestionnaires à l'échelle des sous-régions marines. Elle prend en charge la mise en place et l'animation de forums régionaux notamment dans la phase de développement. Au niveau international, elle participe aux réseaux internationaux en lien avec la préservation du milieu marin.

4-1. Sensibiliser le public et développer la pédagogie, principalement au sein des parcs naturels marins

Les réalisations au sein du Parc naturel marin d'Iroise en 2013 sont notamment les suivantes :

- Animations pédagogiques les P'tits mousses de l'Iroise
- Appel à projets pour développer des visites guidées grand public, en mer/à terre à la découverte du Parc naturel marin d'Iroise
- Conférences thématiques grand public
- Conceptions d'expositions temporaires et édition de supports de sensibilisation divers
- Animation de la réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise
- Sensibilisation sur le terrain.

Au sein du Parc naturel marin de Mayotte, l'année 2013 a permis le lancement d'un appel à projets intitulé « *Les p'tits Foundi du lagon* ». Le bureau du Parc a retenu 9 projets de classes découvertes présentés par 7 établissements du premier degré et 8 projets présentés par des établissements du second degré. Au total, plus de 460 élèves ont été bénéficiaires de cet appel à projets.

Le parc a également édité des supports de sensibilisation divers, et a poursuivi la réalisation engagée en 2009 d'une série de dessins animés intitulée « Le Foundi du lagon », visant à sensibiliser le grand public au respect du milieu marin, avec un thème différent abordé à chaque épisode.

Des actions de sensibilisation des usagers sur le terrain ont été conduites.

La troisième édition des Journées du Parc a été dédiée en 2013 à la thématique du tourisme et des loisirs. Dans la continuité des éditions précédentes, ces journées ont permis de poursuivre la concertation avec les usagers et les acteurs du territoire autour de sujets concrets.

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale a été représenté lors de la fête de la mer à Boulogne sur mer (présence, exposition photo et diffusion d'un film sur le parc).

Un certain nombre de dispositifs de sciences participatives ont par ailleurs permis d'alimenter le Système d'information sur la nature et les paysages :

- 6 dispositifs en Iroise : suivi des formations à *Sabellaria alveolata* ; suivi des oiseaux hivernants et migrateurs ; suivi des mammifères marins en mer d'Iroise par survol aérien ; suivi des oiseaux inféodés à l'éstran dans la Ria du Conquet et à l'île de Sein ; suivi de la population de grands dauphins de la Chaussée de sein
- 2 dispositifs à Mayotte : animation du Réseau d'Echouage Mammifères Marins et Tortues, soutien au projet Reef check

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Réalisation 2013
4-1 Sensibiliser le public et développer la pédagogie, principalement au sein des parcs naturels marins : - Organisation d'expositions, conférences, concours, sites internet - Développement des chartes de bonnes pratiques avec les usagers - Développement de partenariats avec les établissements scolaires - Développement des sciences participatives	Niveau de sensibilité (enquête niveau local et national)	Progression de l'appropriation des PNM. À affiner si besoin en 2013	Pas d'enquête de notoriété en 2013
	Nombre de chartes signées dans l'année	2012 : 1 2013 : 2 2014 : 3	5 au PNMI + Mayotte 0
	Nombre d'élèves ayant bénéficié d'actions	Maintien du nombre d'élèves touchés par PNM sur la durée du COB	En progression : Total de 1364 (783 Iroise + 460 Mayotte + 100 PNMGL+21EPMO)
	Nombre de dispositifs alimentant le Système d'information sur la nature et les paysages	2012 : 1 2013 : 2 2014 : 3	PNMI : 6 PNMM : 2

4-2. Diffuser l'information sur les aires marines protégées et la protection du milieu marin

Outre la diffusion d'information via l'ONML ou sur l'état du réseau des AMP (cf. objectif 2.4), l'Agence a poursuivi certains partenariats comme celui avec France Nature Environnement qui vise à informer et mobiliser les associations de protection de la nature sur les actions et démarches de l'Agence, avec un focus en 2013 sur les parcs naturels marins, la DCSMM, IMPAC 3 et Natura 2000. L'Agence, à travers les partenariats techniques qu'elle noue avec les organismes professionnels ou représentatifs de diverses catégories d'usagers de l'espace marin, entend développer également une meilleure connaissance des aires marines protégées, de leurs finalités et de leur mode de fonctionnement. L'Agence a également poursuivi la diffusion de la lettre « Grain de sel » auprès des services de l'État et du supplément « l'aire marine » à l'hebdomadaire « Le Marin ».

Au sein des parcs naturels marins, à noter l'organisation par le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, le 12 décembre 2013, d'une instance d'information du parc : cette réunion, prévue annuellement pour l'ensemble des acteurs du parc (plus de 400 contacts) vise à apporter l'information sur l'avancement et les travaux du parc.

Aucune enquête de notoriété n'a été conduite dans les parcs en 2013.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Réalisation 2013
4-2 Diffuser l'information sur les aires marines protégées et la protection du milieu marin : - Auprès des acteurs socioprofessionnels du secteur maritime	- notoriété des aires marines protégées auprès des acteurs socioprofessionnels du secteur maritime	À définir à l'issue du premier sondage de notoriété comme point zéro.	Pas d'enquête de notoriété en 2013

4-3. Développer l'appui aux gestionnaires d'aires marines protégées au travers des réseaux d'échanges et de diffusion

La rencontre annuelle du forum des gestionnaires d'AMP s'est tenue cette année à Port-Cros. L'Agence a, par ailleurs, organisé des tables rondes de gestionnaires au niveau des façades, non seulement en métropole mais aussi aux Antilles.

Dans le cadre du « TIT-AMP » (thème d'intérêt transversal sur les aires marines protégées) de l'Ifreco, dont l'Agence assure le pilotage, un appel à manifestation d'intérêt a été diffusé auprès des gestionnaires ; les propositions ont été instruites par l'Agence en lien avec les partenaires du comité de pilotage et plusieurs projets ont été retenus fin 2013 pour financement par l'Ifreco.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Réalisation 2013
4-3 Développer l'appui aux gestionnaires d'aires marines protégées au travers des réseaux d'échanges et de diffusion	Part des gestionnaires bénéficiant de cet appui	2012 : 50% 2013 : 70% 2014 : 90%	
	Fréquentation du site internet du Forum des gestionnaires	À définir *	10842 visiteurs uniques ou 29,6% taux fidélisation

*Définition de l'indicateur : % de fidélisation = % de personnes uniques qui se sont connectées plus d'une fois dans l'année. 2012 : 36,1% pour 5464 connexions uniques.

4-4. Contribuer au développement de l'expertise scientifique et technique sur les milieux marins et leurs usages

Plusieurs manifestations scientifiques et techniques ont eu lieu en 2013, largement ouvertes aux gestionnaires d'aires marines protégées et associant les partenaires scientifiques de l'Agence : colloque de restitution des programmes MEDSEACAN et CORSEACAN, journées scientifiques et techniques de l'Agence, ateliers de restitution du programme PACOMM, restitution de la synthèse des connaissances en Guadeloupe. En outre, l'Agence a amorcé une collaboration avec le groupement de recherche « MARCO » (GDR sur la connectivité marine) : ce GDR constitue en effet un lieu très pertinent de dialogue avec la recherche sur la question de la connectivité en mer, l'Agence se faisant l'écho, à un niveau général, des préoccupations liées à la stratégie nationale sur les AMP et, à un niveau local, de celles des gestionnaires.

Enfin, l'année 2013 a pu voir le lancement effectif du GIS « HOMMER ». L'Agence avait œuvré à la formation de ce GIS depuis plusieurs années, en lien avec les UMR AMURE et GEOMER. Le but principal de ce GIS est de structurer une communauté de recherche en sciences humaines et sociales autour de l'étude de la fréquentation, des usages et de la gouvernance des aires marines protégées. La démarche de création de ce GIS vient du constat partagé que les capacités de recherche existantes en France sur ces questions sont limitées et qu'un lieu de coopération et d'échange serait particulièrement bienvenu. L'Agence, outre le soutien qu'elle apporte au fonctionnement de ce GIS, qui a permis de recruter son directeur, y apporte les questionnements, les besoins et les points de vue des gestionnaires d'aires marines protégées.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Réalisation 2013
4-4 Contribuer au développement de l'expertise scientifique et technique sur les milieux marins et leurs usages : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation par façade de réseaux d'experts scientifiques - Implication dans la programmation de la recherche-développement y compris son financement et le développement d'expérimentations - Développement de la capacité d'expertise technique des gestionnaires d'aires marines protégées et des acteurs impliqués dans la gestion de l'espace marin 	Impact de l'Agence sur la connaissance et l'expertise nécessaire à la gestion durable du milieu marin	A définir en 2013	

4-5. Organiser des colloques de niveau national et international

L'Agence a co-organisé, avec l'Ifremer le deuxième colloque national sur la cartographie des habitats marins, qui s'est tenu à Brest du 26 au 28 mars 2013. Ce colloque dénommé CARHAMB'AR (pour Cartographie des habitats marins benthiques de l'acquisition à la restitution) a permis la présentation de 40 communications orales et 12 posters. Un site internet a été créé à cette occasion (<http://www.carhambar.org/>) et les actes du colloque y sont téléchargeables depuis avril 2013.

Le congrès IMPAC3 s'est déroulé à Marseille du 21 au 25 octobre 2013 et à Ajaccio les 26 et 27 octobre. L'Agence a bénéficié du soutien de la ville de Marseille et de son service « mer » ainsi que de la Collectivité de Corse et de l'Office pour l'environnement de la Corse. Elle a également pu compter sur la mobilisation des gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée, notamment pour les sorties de terrain.

Sur un plan pratique, l'organisation d'IMPAC3 a mobilisé une équipe dédiée qui s'est étoffée au fil de la préparation jusqu'à une dizaine de personnes pendant l'évènement. Sont venus en renfort une cinquantaine de personnels de l'Agence. Pour une moitié d'entre eux il s'agissait d'encadrer l'organisation de la programmation des ateliers, à l'amont du congrès, ainsi que le processus de compte rendu, pendant (transmissions en temps réel des principales conclusions pour la séance plénière de clôture de chaque journée) et après les congrès. L'autre moitié venait en renfort pour l'accueil des participants. Les dépenses ont représenté près de 3M€, dépassant les prévisions de 50%, principalement du fait du nombre plus élevé que prévu de participants (1353 à Marseille au lieu de 1000, et 252 à Ajaccio) et d'une sous-évaluation du coût de l'organisation de la réunion ministérielle. En revanche, les recettes ont été conformes aux prévisions et représentent environ 800k€, pour une moitié venant des frais d'inscription et pour l'autre du mécénat, des subventions des collectivités et des locations de stands.

Outre le message politique d'Ajaccio et la synthèse des recommandations techniques de Marseille, la valorisation du congrès se fera au travers de la publication des actes, de plusieurs publications scientifiques et du suivi de ses conclusions à l'occasion du congrès mondial des parcs en 2014 à Sydney et de la préparation d'IMPAC4 prévu au Chili en 2017.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Réalisation 2013
4-5 Organiser des colloques de niveau national et international : IMPAC3	Nombre d'inscrits	800	1353 Marseille + 252 Ajaccio
	Nombre de nationalités	40	87
un colloque national sur les aires marines protégées	Nombre d'inscrits	300	Aucun colloque national en 2013

OBJECTIFS

5. SURVEILLANCE ET POLICE

La surveillance des activités maritimes a pour but de connaître les activités se déroulant sur ou dans le milieu marin. Elle permet d'évaluer sur une zone donnée des paramètres tels que l'importance d'une activité, la fréquentation et son évolution au cours du temps, qui peuvent entrer dans le tableau de bord d'une aire marine protégée ou conduire à la création d'une aire marine protégée. Elle permet également de détecter les atteintes au milieu marin (pollutions, activités illicites...). Enfin, en donnant des informations sur les activités et les comportements anormaux, elle permet d'orienter les actions de contrôle qui ont pour objectif de vérifier que les activités sont conformes à la réglementation existante.

5-1. Rassembler et partager les informations nécessaires à la surveillance et au contrôle des aires marines protégées avec les services de l'Etat intervenant en mer

L'Agence a fait connaître au comité directeur de la fonction garde-côtes, dans le but de les faire prendre en compte, ses besoins environnementaux, tant d'un point de vue géographique que thématique. En tant que de besoin, elle participe aux groupes de travail relatifs à la surveillance maritime et également aux expérimentations qui seraient conduites dans le domaine.

L'Agence a été très peu sollicitée sur ces sujets en 2013.

5-2. Définir une stratégie annuelle de surveillance et de police pour chaque parc naturel marin en adéquation avec les plans de surveillance nationaux et les plans de gestion des parcs naturels marins

Le Parc marin d'Iroise a défini depuis 2011 une stratégie de surveillance et de police, qui définit les priorités géographiques en fonction des enjeux de la carte des vocations. Des zones prioritaires, en raison de leur sensibilité patrimoniale, sont ainsi déterminées. Cette stratégie a été validée par les services de l'État compétents.

En 2013, les orientations de contrôle ont porté notamment sur les zones jugées les plus sensibles au sein du parc naturel marin (réserve naturelle en particulier).

Concernant le Parc naturel marin de Mayotte, son conseil de gestion a souhaité que, pour des raisons d'acceptabilité du Parc, la part de surveillance et de contrôle soit minimale dans le plan d'actions annuel du Parc, d'autant plus que ces fonctions devaient être assurées par la mise en place d'une brigade nature, composée d'agents mis à disposition par l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et l'Agence, et chargée de la police de l'environnement à Mayotte. La mise en place de cette brigade est opérationnelle depuis 2013.

Il n'existe pas de plan de surveillance dans les autres parcs, qui ne disposent pas encore d'équipes de terrain.

5-3. Exercer une surveillance et un contrôle renforcés dans les parcs naturels marins

La stratégie annuelle de surveillance et de police dans les parcs naturels marins vise à développer des actions de surveillance et de contrôle renforcés. Ces missions doivent s'exercer prioritairement dans les zones jugées les plus sensibles au sein du parc naturel marin conformément à la réglementation existante (réserve naturelle incluse dans le Parc par exemple) et à la carte des vocations de chaque Parc. Pour la surveillance, l'Agence s'efforce de s'appuyer sur une action continue dans les zones les plus sensibles des parcs naturels marins, réalisée par ses moyens propres (radar supplémentaire, dispositif acoustique...) et ceux des administrations concourant à la fonction garde-côtes. Pour les autres zones des parcs, sauf cas particuliers, l'Agence exploite les informations du dispositif de surveillance, en temps réel pour conduire ses actions de contrôle, et en temps différé (historisation) pour établir un suivi des activités dans le parc.

L'Agence se dote également des moyens nécessaires : agents formés et commissionnés (cf. objectif 6.1) et moyens nautiques.

En Iroise, les agents du Parc sont commissionnés pour l'ensemble des polices listées dans l'article L334-2-1 du code de l'environnement. Depuis le printemps 2013, ils sont également commissionnés pour le contrôle des activités dans la réserve naturelle nationale de l'Iroise. En mer, les agents ont concentré leurs efforts sur la surveillance des zones très sensibles (archipel de Molène en période de nidification, et zones de présence de mammifères marins en période d'affluence touristique, cantonnement à langoustes de la chaussée de Sein). Sur l'estran, la lutte contre le braconnage d'ormeaux se poursuit, notamment dans le cadre des missions interservices de contrôle de la pêche à pied coordonnées par la délégation à la mer et au littoral du Finistère. Des missions de police administratives ont également été mises en place afin de vérifier les conditions de réalisations des activités soumises à autorisation, en particulier dans les zones Natura 2000. Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'un plan de contrôle coordonné par la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN).

Globalement, l'effort de surveillance s'est réparti de manière équilibrée entre les différentes zones définies dans le plan de contrôle. On note toutefois en 2013 un léger déséquilibre au profit des zones terrestres, du fait de problèmes de disponibilité en personnel et en moyens nautiques durant la période printanière.

A Mayotte, l'indisponibilité de la vedette du Parc, victime de deux avaries successives, a empêché la réalisation des contrôles en mer qui étaient prévus au programme 2013. L'équipe mer du service « opérations », en cours de structuration, a été confrontée à deux démissions imprévues et des difficultés à pourvoir les deux postes budgétaires vacants d'agents de terrain. Avec seulement deux agents commissionnés et assermentés en 2013, les contrôles réalisés par les agents du Parc se sont limités à des opérations de surveillance nocturne des plages de ponte des tortues marines, ciblées sur deux zones visées par un arrêté de protection de biotope (44 jours-agents) et des tournées dans les mangroves et zones littorales sensibles pour y contrôler les activités humaines (11 jours-agents).

Ce constat confirme la nécessité de la coordination des actions et la mutualisation des moyens de contrôle et de surveillance, qui se mettent en place au travers d'une convention

signée en 2013 par l'ONCFS, l'ONEMA, la Préfecture de Mayotte et l'Agence des aires marines protégées, relative au fonctionnement d'une « Brigade nature », au sein de laquelle l'Agence met 4 agents à disposition sur les 7 qui forment cette brigade et finance 60% des frais de fonctionnement. Une convention de mutualisation des moyens humains et nautiques pour la réalisation d'opérations de contrôle en mer est également en cours de signature début 2014, avec l'unité territoriale de la direction de la mer sud océan Indien. Les missions qui seront conduites dans ce cadre resteront cependant côtières.

Or, les Parcs naturels marin de Mayotte et des Glorieuses couvrent toute la zone économique exclusive, soit plus de 110 000 km². La majeure partie des Parcs est située en zone à risque fort de piraterie, dont l'accès est fortement déconseillé aux navires civils. Le plus grand bâtiment dont dispose l'Etat à Mayotte est une vedette côtière de surveillance maritime de 20 mètres, dont l'autonomie n'est pas suffisante pour travailler jusqu'aux Glorieuses. Les Glorieuses ne sont habitées que par quelques militaires relevés tous les 45 jours par Transall : les moyens logistiques sur l'île sont réduits au strict minimum. Les principales infractions commises au large concernent la pêche illégale et la sécurité des navires (simples barques n'offrant aucune sécurité à leur équipage). En cas d'interpellation, les contrevenants ne peuvent pas être abandonnés sur place dans des conditions de sécurité insuffisantes (mise en danger d'autrui / non assistance à personne en danger) et peuvent difficilement être raccompagnés à terre avec leurs embarcations. Les procédures sont encore plus complexes lorsque les équipages sont étrangers, ce qui est fréquemment le cas. L'ensemble de ces facteurs rend extrêmement complexe la surveillance et le contrôle dans la zone hauturière de Mayotte et des Glorieuses. Dans les faits, seuls des navires militaires basés à la Réunion patrouillent ponctuellement dans ces eaux. Il apparaît indispensable de disposer de moyens nautiques basés à Mayotte et dédiés à ces missions, ce qui suppose également, et préalablement, de disposer d'infrastructures portuaires minimales pour les accueillir.

Dans l'attente, l'Agence a confirmé en 2013 sa participation au projet de surveillance satellitaire initié par la Direction de la mer sud océan Indien, au titre d'une mesure du programme opérationnel de coopération territoriale européenne (POCTE-FEDER). Le projet consiste en l'acquisition d'images satellite et la mise en place d'un centre opérationnel (24h/24) d'analyse des images et de diffusion en temps réel de rapports sur la détection de pollutions marines. L'intérêt du projet est que les images seront commandées sur une zone précise dans laquelle se trouvent les moyens nautiques susceptibles d'intervenir. Il est également prévu de tester un couplage des moyens de détection satellitaires avec des moyens de surveillance aériens. L'objectif est d'identifier les auteurs de pollutions mais pourrait à terme également permettre de détecter des navires de pêche ou de plaisance en infraction.

OBJECTIFS

6- SOUTIEN ET MANAGEMENT

6-1. Valoriser les ressources humaines au sein de l'Agence

Les métiers de l'Agence se répartissent schématiquement en trois grandes familles : terrain, ingénierie et administratif. Pour chacune de ces familles de métier, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) se décline en plusieurs démarches : cartographier les métiers, identifier les compétences requises, travailler une offre de formation adéquate, identifier les leviers de recrutement. En 2013, ces travaux se sont concrétisés par l'adoption en comité technique du parcours de formation des agents de terrain des parcs naturels marins, sur la base du référentiel de compétences réalisé l'année précédente, ainsi que par l'adoption du référentiel métier, et par l'amorce des travaux sur le référentiel de compétence des chargés de mission.

Ces sujets ont, parmi beaucoup d'autres, alimenté les réunions des instances animant le dialogue social de l'Agence (comité technique, commission consultative paritaire et comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) qui se sont réunies à une fréquence supérieure à celles des prévisions.

En matière d'hygiène et sécurité en particulier, l'Agence a finalisé les travaux liés au groupe risque plongée, et a réalisé un diagnostic et un plan d'action relatif à la prévention des risques psychosociaux.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Réalisation 2013
6-1 Valoriser les ressources humaines au sein de l'Agence: -Finaliser la gestion Prévisionnelle des emplois et des Compétences et notamment : Développer les compétences et l'expertise des personnels face aux enjeux de l'Agence	Éléments de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Tous les éléments en place d'ici 2014	Parcours de formation des agents de terrain validé en CT ; Référentiel métier validé en CT.
- Faire vivre le dialogue social	Nombre de réunions des instances de dialogue social	2 réunions des comités techniques, comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail et commissions consultatives paritaires	5 réunions du comité technique 3 réunions du CHSCT 2 réunions de la CCP
- Développer la culture de la sécurité au travail			Réalisation d'un diagnostic sur la prévention des RPS Travaux finalisés sur la prévention des risques plongée

6-2. Etablir un projet d'établissement et élargir la démarche d'éco responsabilité et de développement durable aux activités sous-traitées par l'Agence

Sur la base des travaux conduits avec les agents lors du séminaire annuel de 2012, le projet d'établissement a été formalisé puis présenté au comité technique, qui l'a validé le 19 mars

2013. Un premier bilan d'exécution à six mois a été communiqué au comité technique le 12 novembre 2013.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Réalisation 2013
6-2 Établir un projet d'établissement et élargir la démarche d'éco responsabilité et de développement durable aux activités sous-traitées par l'Agence.	Formalisation du projet d'établissement	2012 : cadrage et lancement 2013 : validation des objectifs par le comité technique 2014 : approbation	Validation du projet d'établissement au CT du 19 mars Premier bilan de mise en œuvre au CT du 12 novembre

6-3. Compléter les outils de pilotage existants et poursuivre les efforts de participation à la dynamique de réduction des dépenses publiques

Les charges courantes par agent ont diminué de 7 % en 2013.

Un agent comptable à plein temps a été recruté en 2013. Les travaux liés au contrôle interne comptable ne sont pas encore formalisés à ce stade.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Réalisation 2013
6-3 Compléter les outils de pilotage existants et poursuivre les efforts de participation à la dynamique des réductions des dépenses publiques :			
- Réduction des dépenses de fonctionnement par agent	Montant des dépenses de fonctionnement par agent	2012 : - 2,5% 2013 : - 2,5%	- 7 %
- Finalisation du contrôle interne - Valorisation des expériences de mutualisation	Formalisation d'un document de contrôle comptable interne	2012 : cartographie des risques liés aux opérations financières 2014 : rédaction du plan d'action	Non débuté

6-4. Développer les ressources propres dont le mécénat d'entreprises

Les recettes hors subvention pour charge de service public s'élèvent à 2,5 M€ en 2013. Le colloque IMPAC 3 a généré 200 k€ de dons et legs, 450 k€ de droits d'inscription, 75 k€ de locations de stands, ainsi que diverses subventions (Ville de Marseille, Collectivité territoriale de Corse...). Les recettes issues du mécénat demeurent donc toutefois limitées au regard du budget global de l'Agence.

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Réalisation 2013
6-4 Développer les ressources propres, dont le mécénat d'entreprises	Montant des recettes de l'Agence issues du mécénat	2012 : 2 % 2013 : 5 % 2014 : 5 %	1%

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation des coûts par objectif du COB

1-Recueil et traitement de données		Exécution 2012	Prévisions 2013	Exécution 2013	% par rapport prévision
1.1	1.1 Collecter et mettre en forme des séries de données statistiques sur la biodiversité marine (mers françaises):	562 612,37	259 429,57	220 653,97	85%
1.2	1.2 Réaliser des inventaires en appui à la création d'aires marines protégées :	3 724 449,48	2 315 310,40	1 935 399,45	84%
1.3	1.3 Réaliser un état initial des AMP nouvellement créées en vue de leur gestion :	2 947 837,11	845 216,63	559 197,55	66%
1.4	1.4 Mettre en œuvre les dispositifs de suivi des amp :	1 270 696,88	1 409 878,95	1 175 129,51	83%
1.5	Mener des campagnes exploratoires en Méditerranée et dans les îles Eparses				
Total 1		8 505 595,84	4 829 835,55	3 890 380,48	81%
2-Etudes et expertises					
2.1	2.1 Contribuer à l'élaboration des stratégies concernant les milieux marins :	830 348,44	1 343 665,18	741 221,66	55%
2.2	2.2 Constituer des dossiers de création de parcs naturels marins	628 848,44	687 566,08	546 399,00	79%
2.3	2.3 Préparer ou appuyer l'élaboration de plans de gestion :	1 801 371,10	2 685 030,11	2 205 095,57	82%
2.4	2.4 Contribuer à l'évaluation de l'état du milieu marin et des dispositifs de protection :	1 303 747,40	1 558 573,29	1 330 145,93	85%
2.5	2.5 Expertiser les impacts et incidences de projets sur la biodiversité marine:	970 797,92	1 043 634,97	947 087,07	91%
2.6	2.6 Contribuer à renforcer la présence française à l'international	840 674,22	734 045,55	535 992,22	73%
Total 2		6 375 787,51	8 052 515,18	6 305 941,46	78%
3- Intervention					
3.1	Adapter les équipements d'accueil pour limiter les impacts sur la biodiversité		1 271 503,29	1 082 162,68	85%
3.2	Eviter ou réduire les impacts des activités sur la biodiversité en soutenant l'évolution des pratiques		146 300,00	91 744,71	63%
3.3	Préserver et restaurer les milieux et les biens culturels, dans le cadre des objectifs de gestion définis		56 341,66	14 155,87	25%
Total 3		1 164 247,40	1 474 144,95	1 188 063,26	81%

4-Animation					
4.1	Organiser des séminaires et colloques sur les aires marines protégées, et soutenir la participation française aux manifestations internationales.	939 247,40	720 214,84	584 609,99	81%
4.2	Organiser et faire circuler l'information au niveau des services de l'Etat et de ses établissements publics.	766 674,22	1 055 535,60	669 499,57	63%
4.3	Organiser des manifestations scientifiques et techniques pour tirer le meilleur parti des connaissances scientifiques et de l'expertise technique.	481 449,48	514 128,04	434 731,47	85%
4.4	Participer au développement de l'expertise scientifique et technique sur les milieux marins et leurs usages	229 449,48	324 161,42	248 483,59	77%
4.5	Grandes manifestations	616 449,48	1 892 033,19	2 964 317,22	157%
Total 4		3 033 270,06	4 506 073,09	4 901 641,84	109%
5- Surveillance et Police					
5.1	Définir une stratégie de surveillance et de police annuelle pour chaque parc naturel marin en adéquation avec les plans de surveillance nationaux et les plans de gestion des parcs		917 088,26	854 050,17	93%
5.2	Exercer une pression de surveillance et de contrôle dans les parcs naturels marins		40 000,00	14 339,74	36%
Total 5		842 247,40	957 088,26	868 389,91	91%
6-Soutien et management					
6	Soutien Management	3 074 830,08	3 026 500,04	2 985 172,75	99%
Total général		22 995 978,28	22 846 157,07	20 139 589,70	88%

Annexe 2

Annexe 2 : Coûts Natura 2000, DCSMM, et Outre-mer au sein du budget de l'Agence

Les coûts présentés au sein de cette annexe sont des coûts complets (masse salariale + dépenses de fonctionnement).

	Dépenses de fonctionnement 2013	ETPT	Masse salariale	Total général
DCSMM	55 572	10,02	585 028,00	640 600
%	1%	6%	6%	3%
Natura 2000	1 267 260	19,69	1 131 183	2 398 443
%	12%	12%	12%	12%
OUTREMER	2 501 073	40,17	1 928 005	4 429 078
%	23%	25%	21%	22%
TOTAL	3 823 905	70	3 644 216	7 468 121
%	35%	43%	40%	37%

total Agence	10 934 852	163	9 205 155	20 140 007
---------------------	-------------------	------------	------------------	-------------------

Annexe 3 : Bilan fonctionnel 2013

BILAN FONCTIONNEL	2008	2009	2010	2011	2012	2013
+ Ressources stables :	6 087 223	7 337 487	10 751 095	8 519 075	8 563 479	9 711 923
* Ressources propres	6 087 223	7 337 487	10 751 095	8 519 075	8 563 479	9 711 923
. <i>Capitaux propres (y c. Prov. pour risques et charges)</i>	5 851 580	6 863 193	9 970 221	7 299 438	6 844 509	7 639 452
. Financements non rattachés à des actifs déterminés						3 303 045
. Financements rattachés à des actifs déterminés						1 457 649
. Biens mis à disposition des établissements						
. Biens remis en pleine propriété aux établist	3 349 337	3 349 337	3 349 337	3 349 337	3 349 337	
. Ecart de réévaluation						
. Réserves	416 063	1 681 938	3 252 085	4 619 808	1 891 648	1 582 519
. Dépréciation de l'actif						
. Report à nouveau						
. Résultat de l'exercice (avant affectation)	1 265 875	1 570 147	1 367 723	-2 728 160	-309 129	1 007 064
. Subventions d'investissement	10 100	10 100	1 859 081	1 832 972	1 593 984	
. Provisions pour risques et charges	810 205	251 671	141 995	225 481	318 669	289 175
. <i>Amortissements et Provisions pour dépréciation</i>	235 643	474 294	780 874	1219637	1718970	2 072 470
- dont prov. pour dépréciation des immob. corporelles	0	0	0	0	0	0
* Emprunts et dettes assimilées (hors ICNE)						
* Dettes rattachées à des participations						
- Emplois stables (Actif immobilisé brut) :	669 582	2 242 154	3 084 951	3 689 223	3 974 666	4 278 958
* Immobilisations incorporelles	176 990	248 007	277 323	497 253	519 060	540 144
* Immobilisations corporelles et en cours	478 992	1 980 401	2 798 893	3 182 289	3 439 707	3 719 784
* Immobilisations financières	13 600	13 746	8 735	9 681	15 899	19 030
* Autres actifs immobilisés (charges à répartir)	0	0	0			
= FDS de ROULEMENT NET GLOBAL (F.R.N.G.)	5 417 641	5 095 334	7 666 144	4 829 852	4 588 813	5 432 964

+ Actifs d'exploitation :	13 958	315 563	464 712	930 747	2 847 895	3 023 423
* Stocks et en cours	0	0	0	0	0	0
* Fournisseurs débiteurs : av. et ac. versés sur commande	3 958	277 614	409 703	258 880	56 583	24 832
* Créances résultant de ventes ou de prestations		2 949	4 128	4 729	1 866	15 070
* Produits à recevoir s/ conv. et autres ress. affectées		0		4 276	0	0
* TVA déductible, relative à l'exploitation		0				
* Autres créances d'exploitation	10 000	35 000	39 396	620 334	2 746 675	2 914 485
* Charges constatées d'avance d'exploitation		0	11 485	42 528	42 771	69 036
* Dépenses à classer ou à régulariser		0	0			
- Dettes d'exploitation :	407 015	895 988	2 460 131	3 741 352	5 379 594	6 140 073
* Clients créditeurs : avances et ac. reçus						
* Dettes sur achats	42 250	122 108	1 784 353	2 666 926	2 890 670	2 569 198
* Charges à payer s/ conv. et autres ressources affectées	165 483	0				
* Dettes fiscales et sociales (sauf TVA)	199 282	339 645	253 611	308 855	521 104	599 474
* TVA due, relative à l'exploitation		0	0			
* Autres dettes d'exploitation (excédents de versement)		0	0			
* Produits constatés d'avance d'exploitation		219 680	25 000	169 548	1 846 307	2 453 109
* Recettes à classer ou à régulariser		214 555	397 167	596 023	121 513	518 292
= BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (B.F.R.E.)	-393 057	-580 425	-1 995 419	-2 810 605	-2 531 699	-3 116 650

	en Euros					
BILAN FONCTIONNEL	2008	2009	2010	2011	2012	2012
+ Créances diverses :	0	0	596 830	270 538	270 538	183 520
* TVA déductible sur immobilisations	0	0				
* Charges constatées d'avance hors exploitation	0	0	0			
* Autres créances diverses (y c. écarts de conversion actif)	0	0	596 830	270 538	270 538	183 520

* ICNE / placements budgétaires	0	0	0			
- Dettes diverses :	1 928	723 069	271 695	43 681	29 270	47 616
* Dettes fournisseurs d'immobilisations	1 928	98 127	264 830	43 681	29 270	47 616
* Produits constatés d'avance hors exploitation						
* Autres dettes diverses (y c. écarts de conversion passif)		624 942	6 865			
* ICNE / emprunts à LT	0	0				
= BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOITATION (B.F.R.H.E.)	-1 928	-723 069	325 135	226 857	241 268	135 904
Valeurs mobilières de placement	5 779 407	6 341 940	7 000 000	7 358 581	0	0
+ Disponibilités hors Trésorerie inter-services (SACD)	33 219	56 887	2 336 426	55 019	6 879 244	8 413 711
= TRESORERIE	5 812 626	6 398 827	9 336 426	7 413 600	6 879 244	8 413 711
+ F.R.N.G.	5 417 641	5 095 334	7 666 144	4 829 852	4 588 813	5 432 964
- B.F.R. global (B.F.R.E. + B.F.R.H.E.)	-394 985	-1 303 493	-1 670 282	-2 583 748	-2 290 431	-2 980 746
= TRESORERIE	5 812 626	6 398 827	9 336 426	7 413 600	6 879 244	8 413 711

Annexe 4 : Détail des avis rendus en 2013 par les parcs naturels marins d'Iroise, Mayotte, Golfe du lion, Estuaires Picards Mer d'Opale.

PNM concerné	Nature et nombre des avis demandés : simple/ conforme, typologie	Liste complète des avis F : favorable F + R : favorable avec recommandations D : défavorable
Iroise	<p>3 avis conformes</p> <p>Pêche professionnelle : 2 Mouillages : 1</p>	<p>Pêche à la telline dans le périmètre du PNMI. Pêche à la bolinche dans le périmètre du PNMI. Zone de mouillages collectifs de l'anse de Bertheaume (Cne de Plougonvelin)</p>
	<p>30 avis simples</p> <p>Agriculture : 1 Activités sportives : 20 Mouillages : 1 AOT divers : 1 Pêche de loisir : 2 Pêche professionnelle : 0 Activités industrielles : 1 Eau / assainissement : 1 Aménagement du littoral : 1 Autres : 0</p>	<p>Confortement de la prise d'eau de mer de l'Osmoseur - Ile de Sein. (F) 45ème course croisière EDHEC (F) Course de chars à cerf-volant sur la plage de Lestrevet Pentrez (F + R) Prologue de la 45e course croisière EDHEC (F) Demande agrément pour des prestations de randonnée en VNM (D) Course Grand Pavois (F) Langouste Cup (F) Avis c/ exploitation EARL Conan Ferec Plonevez Porzay (F) Circulation et stationnement d'un véhicule à moteur de type quad sur la plage de Pentrez Lestrevet (F + R) Circulation véhicule à moteur de type mini pelle sur plage de Porsmeur (F + R) Balade en bateaux traditionnels (F) Mini transat 2013 (F) Course de char à voile de Lestrevet (F + R) Stand Up Paddle 19 et 20 /10/2013 (F) Projet d'instrumentation océanographique de la plage de Porsmillin (F) Transat Bretagne-Martinique (F) Solo Concarneau (F) Régate "Coupe de Molène" (F) Tour du Finistère à la voile (F)</p>

		<p>Course solitaire du Figaro (F) Etape Brest Lorient Tour de France à la voile (F) Open Labrax d'Iroise (F) Course à la godille (F) Ferme pilote hydrolienne dans le Fromveur (F) Concours de pêche / Aber Ildut (F) Petit cabotage (F) Tour de Bretagne à la voile du 1 au 7/9/13 (F) La route des Phares (F) 11ème trophée du plus gros bar (F) AOT du DPM (immersion Hydrophones) (F) « Breizh Ocean Racing » organisé par le centre nautique de Portsall (F)</p>
Mayotte	9 avis simples	<p>Réaménagement du site hôtelier de Ngouja. (F) Aménagement d'un site de production agricole et énergétique à Ironi Bé (serres solaires). (F + R) Aménagement de voirie à Moinatrindi. (F + R) Aménagement d'une ferme aquacole (F + R) Autorisation de pêche thonière à la senne (D) Projet de Schéma régional de développement de l'aquaculture de Mayotte (F) Avant-projet de SAR (F) Encadrement de la chasse sous-marine professionnelle (F + R) Projet de ferme aquacole (D)</p>
	4 avis techniques *	<p>Aménagement d'une zone d'activité industrielle à Ironi Bé Aménagement du terre-plein de Mtsapéré Aménagement du quartier de Mgombani Pose de balises argos sur des baleines à bosse</p>

Golfe du lion	6 avis simples	<p>Travaux de renforcement du départ de l'émissaire en mer de la station d'épuration d'Argeles, (F + R)</p> <p>Demande d'autorisation de poses de micro-habitats temporaires 2013 et 2014 dans le cadre du projet LIFE+Sublimo porté par le Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens (CEFREM) (F)</p> <p>Projet d'extension de l'infrastructure portuaire de Port-La-Nouvelle. (F + R)</p> <p>Demande de renouvellement de concession de plages de Canet en Roussillon (F + R)</p> <p>Chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer du SCOT Littoral Sud.(F)</p> <p>Création d'une licence de pêche des oursins en scaphandre autonome dans le périmètre du parc.(D)</p>
Estuaires Picards Mer d'Opale	2 avis simples Activité industrielle : 1 Aménagement du littoral : 1	<p>Dragages d'entretien du port du Tréport et l'immersion en mer des sédiments (F + R)</p> <p>SCOT du Montreuillois (F)</p>

*Des avis techniques ont été rendus à Mayotte sur des dossiers considérés comme trop incomplets pour pouvoir être présentés en bureau ou en conseil de gestion.